



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 AZIONE



GILLES CENAZANDOTTI

Une cause et du plastique

POLITIQUE

Emmanuelle Mariini,
 la classe
 «zéro papier»



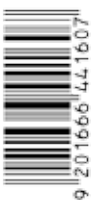
CULTURE

Le Bon Café,
 institution
 île-roussienne



Photo Galerie Sebban

1,60€



PÔLE BALAGNE P3 • FUSINA P8 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour améliorer
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel
Pour en savoir plus : www.auc.corsica

Corsica café

Nouvelle attaque aux relents méphitiques. Celle de Maurice Szafran, journaliste. Invincible préjugé exprimé par un éditorialiste qui connaît peu ou pas notre île. Une phrase en plein débat sur l'interdiction des femmes dans un bar du 93 et les Corses comme une seule femme répondent – souvent avec humour – à son abjecte pensée dévoilée : « *Je sais que je vais me faire agonir ce soir, mais il y a une île, tout ce qu'il y a de plus française, où dans les cafés, les femmes aussi sont mal accueillies. Il n'y a pas que dans le 93.* »

Haine verbale pour une terre qui a toujours mis les femmes sur un piédestal. Quel est votre fantasme caché, Maurice? Bobonne avec son fichu sur la tête, enfermée dans sa bergerie avec ses enfants, qui cuisine une pulenda à la farine de châtaigne en attendant le retour de l'homme?

Que d'ignorance, cher monsieur Szafran! Sachez que les femmes corses peuvent entrer et partager d'agréables moments dans les cafés iliens. En Corse, les femmes – même en jupe ou robe – peuvent s'asseoir en terrasses sans être importunées, sans être étiquetées. Elles peuvent écouter, parler, lire, écrire ou rêver sans être inquiétées. Croyez-moi, cet art de vivre corse se conjugue aussi au féminin et depuis fort longtemps.

Vos propos ne flattent que votre méprisant et réducteur égo et soulignent votre inculture envers un peuple que vous insultez consciemment. Vos turpitudes sont devenues la risée des hommes mais surtout des mères, épouses, sœurs ou filles Corses Relisez *Colomba* de Mérimée, *Les frères corses* de Dumas et surtout la constitution datant de 1755 de Pascal Paoli pour rire de vous-même.

Acceptez mon invitation féminine, dans un café, pour constater – enfin – la place occupée par les femmes sur cette île très au Sud dont le peuple ne transige pas avec certaines valeurs comme celle du respect qu'il a toujours porté aux filles de Kallisté. Pace è salute. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Tutte in caffè

Si n'ampara veramente tutti i ghjorni. Dopu à un riportu passatu nant'à France 2 chì mustrava un caffè ind'a cità di Sevran [93] induve ùn eranu benvenute e donne, Maurice Szafran, l'anzianu patrone di u giornale Marianne, hà fattu una cacciata di quelle fraciche ind'è Canal + dichjarendu ch'ella era listessa ind'i caffè di u sudu di a Francia. À principiu, Maurice Szafran hà fattu qualchì sottintesu senza mintuvà direttamente a Corsica. Ma l'idea ch'ellu parlava bè di a nostra isula hè stata chjarificata in furia da u musiciente André Manoukian, participendu dinù à l'emissione Le Grand Journal, chì postu chì hà dumandatu s'ellu si trattava o micca di a Corsica, è l'astru tontu hà rispostu di sì. A nutizia hà fattu prestu u giru di e rete suciale cù reazione aspessu scherzose. Valia megliu di pigliassi la cusi chè di pienghje ne, ne? Tandù, ci hè statu d'altronde, nant'à Twitter è Facebook, parechje millaie di posti è cummenti in giru à l'hashtags #ParleCommeSzafran o #ToutesAuBar. Ancu France 3 Corse ViaStella hà reagitu, cù un riportu di u giornalista Pierre Simonpoli chì hè andatu ind'un caffè aiaccinu induv'ellu hà dumandatu à u servore s'elle eranu vere e donne in terrazza. U filmettu hè statu vistu più di 500 000 volte nant'à Facebook cù una larga spartera, sinu à Canal + è l'emissione Le Grand Journal à a quale hà participatu Lauda Guidicelli, Cunsigliera territoriale, chì hà fattu valè di bella manera l'andatura di e donne corse di pettu à e parulle di Maurice Szafran.

Nimu ùn hà capitu perchè u tippu hà dettu què. Ma ùn simu più surprisi di nunda, chì, a sapimu, à l'intelligentsia parigina li piace assai di ghjudicà a Corsica, di parlà senza cunnosce ne sapè per pruvà d'avè una piccula esistenza ind'a vita mediatica. Ghjè cusi! Simu propiu avvezzi à i scurtatoghji chì conducenu sempre sempre, in fin'di contu, à una denigrazione di a Corsica è di i Corsi, è ancu à un certu razzisimu. Volenu fà ci passà per un populu feneante, grussulanu, spruvistu di cultura è di bon' sensu... Volenu fà crede chè nò campemu torna à i tempi di a preistoria è chì, forse dinù, e donne corse ùn anu u dirittu d'entre ind'i caffè. Aiò, aiò, parenu fole... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



Du Pays au Pôle, la Balagne pionnière

Même périmètre, mais un pouvoir accru, une coopération renforcée et la possibilité de se doter de nouvelles compétences : le pays de Balagne devient le premier Pôle d'équilibre territorial et rural de Corse.

A partir du 1^{er} janvier 2017 le Syndicat mixte du Pays de Balagne change de statut pour devenir le premier Pôle d'équilibre territorial et rural de Corse (PETR). Lors d'une conférence de presse au complexe sportif de Calvi, le président de l'actuel Pays de Balagne et de la Communauté de communes du bassin de vie de l'île Rousse, Paul Lions, accompagné du président de la Communauté de communes Calvi-Balagne, François-Marie Marchetti, du président de la Communauté de communes d'E Cinque Pieve, Lionel Mortini ainsi que du maire de Lama et vice-président du Syndicat mixte, Tony Ceccaldi, a présenté cette transformation déjà actée par le préfet de Haute-Corse depuis le 24 octobre.

Créés par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ont vocation à être un outil de coopération entre les communautés de communes sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains. Le Syndicat mixte du Pays de Balagne, dont la reconnaissance en tant qu'association a été actée en 2003, fut pionnier en faisant partie des premières zones test dès 1996 suite à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua, qui avait pour objectif de mettre en valeur les potentialités du territoire et de faciliter la coopération entre les acteurs locaux. Le pays de Balagne a été ensuite transformé en syndicat mixte fermé en 2010. Ce changement de statut va moderniser la structure et surtout lui donner un pouvoir accru. «*La différence essentielle réside dans le fait que le PETR pourra contractualiser directement avec d'autres partenaires comme par exemple l'Etat ou la Collectivité territoriale*» explique Paul Lions.

Le Pôle d'équilibre territorial sera établi sur le même périmètre, c'est-à-dire les 36 communes de Balagne mais sera désormais porté par deux communautés de communes à savoir la communauté déjà existante de Calvi-Balagne et la future entité issue de la fusion

entre la Communauté de communes du bassin de vie de l'île Rousse et celle des Cinque Pieve. Fusion qui se fera aussi le 1er janvier 2017. La structure sera amenée aussi à définir ou à compléter sa composition, sa représentation, son fonctionnement et ses éventuelles nouvelles compétences. La nomination du président, par exemple, reste encore une inconnue. «*Le Syndicat mixte avait adopté un système de présidence tournante, avec, tous les deux ans, un nouveau président issu d'une communauté de communes différente de la précédente. Pour le PETR il appartiendra aux représentants des deux futures communautés de communes de choisir la façon de désigner le président*» précise Paul Lions.

Comme annoncé le 30 août dernier, lors de la visite en Balagne de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, le Pôle d'équilibre territorial et rural, une fois créé, pourrait être éligible au contrat de ruralité dont l'objectif est de coordonner les moyens financiers et prévoir l'ensemble des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale. Ce contrat est en bonne voie d'être signé. Les autres compétences du pays de Balagne telles que l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de Balagne (SCoT), l'Agenda 21 ou encore le programme européen de politique agricole commune (LEADER) constitueront le socle de ce PETR. ■

Pierre PASQUALINI

R E P È R E S

Le pôle sera composé de la façon suivante:

- Un comité syndical d'élus.
- Une conférence des maires des 36 communes qui se réunira au moins une fois par an.
- Un conseil de développement territorial, composé de représentants de la société civile de la Balagne et organisé en plusieurs collèges dont les membres seront désignés par le comité syndical du PETR.





Photo DR

TOURISME EN CAMPING-CAR

Quelles solutions pour le réglementer ?

Lors de la session de décembre, Paul Leonetti, conseiller territorial de Corsica Libera, a interrogé l'Exécutif sur les réponses à apporter pour réglementer ce tourisme en camping-car. La présidente de l'ATC a développé plusieurs hypothèses d'actions.

La problématique n'est pas nouvelle, mais une étude de l'Observatoire régional des transports de la Corse l'a récemment remise sous les feux de l'actualité. Lors de la session de décembre, par le biais d'une question orale, le conseiller territorial de Corsica Libera, Paul Leonetti, a interrogé l'Exécutif sur la réglementation du tourisme en camping-car sur l'île. « Le 11 août 2015, au plus fort de la saison touristique, 3856 camping-cars sont présents en Corse pour seulement 180 campings ayant les infrastructures nécessaires à l'accueil de ces derniers », a noté le conseiller territorial, constatant de facto une forte déperdition. « Ce manque de place dans les campings entraîne le développement du camping sauvage, tourisme anarchique et contre-productif par excellence », a-t-il ajouté. Interrogeant l'Exécutif sur les solutions à mettre en place pour remédier à cette situation, il a avancé plusieurs axes d'actions comme la mise en place de contrôles plus stricts quant à l'application de la réglementation existante, la création d'un « carnet de camping » ou l'instauration d'une taxe d'entrée sur le territoire.

En réponse, la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC), Marie-Antoinette Maupertuis, a tout d'abord rappelé que l'Assemblée avait déjà adopté une motion en 2015 demandant la mise en place d'un carnet à souche sur le modèle sarde. Motion qui s'est avérée sans suite jusqu'à présent. Par ailleurs, elle a également annoncé que l'ATC est en train de finaliser un recensement des capacités d'accueil réelles de l'île, ainsi que des aires d'accueil et de vidange dans les communes. Enfin, elle a également souligné que son agence a engagé une consultation juridique sur le sujet, dont les conclusions seront remises sous peu. D'ores et déjà, plusieurs pistes d'actions sont étudiées. À commencer par la mise en place d'une communication incitative axée sur la fragilité des écosystèmes auprès des clientèles potentielles. Deux hypothèses sont également explorées par l'ATC en collaboration avec l'Office de l'environnement concernant la fiscalité des sites naturels: la mise en place d'une éco-taxation additionnelle de transport et l'instauration effective de ce carnet à souches validant les nuitées des usagers dans les campings et permettant, le cas échéant, de verbaliser les contrevenants.

« Au-delà d'une volonté que nous partageons de voir réguler ces flux et surtout en minimiser les pressions sur l'environnement, je vous proposerai en débat, lors d'une prochaine session, un mode opératoire complet, argumenté et sécurisé », a conclu la présidente de l'ATC. ■

Manon PERELLI

TROIS QUESTIONS À...



SERGE BERENI

adjoint au maire de Cervioni, en charge du tri sélectif à la Communauté de communes de la Costa Verde, en pleine mutation en ce domaine.

En quoi le tri sélectif a-t-il évolué sur le territoire?

Cela fait une quinzaine d'années que la CCCV a entrepris la mise en place du tri sélectif, avec les nouvelles normes de collecte que cela imposait. On a acquis aujourd'hui une certaine maîtrise de la collecte sélective séparative. Certaines contraintes, liées notamment au problème récurrent du traitement, nous imposent de trier le plus possible. Nous avons donc décidé de passer à la vitesse supérieure en amplifiant le geste vers les bio-déchets, c'est à dire les matières organiques fermentescibles, les piles, les ampoules, cartouches d'encre et huiles alimentaires, sur propositions du Syvadec. La mise en place sera effective début 2017, au plus tard en février.

Comment va se passer cette transition ?

Nous avons commencé avec une opération d'expérimentation concernant une cinquantaine de professionnels, engagés dans une action de tri du verre et des emballages. Celle-ci a été très convaincante : nous sommes passés de 15% à plus de 30% de déchets triés au pic de la saison. Dans les prochaines semaines, cette opération va s'élargir aux 228 commerçants et artisans répertoriés en Costa Verde, notamment les restaurateurs, cafetiers, papetiers, tabacs, supermarchés, et autres boutiques de vêtements. Chacun d'eux sera équipé de bornes de tri propre à sa spécificité. Des bio seaux et bacs roulants, équipés de housses imperméables et biodégradables seront par ailleurs installés. Le tri doit être accessible à tous, le plus facilement possible. Le geste doit devenir naturel.

Comment comptez-vous informer et convaincre ?

Nous misons sur une importante campagne de communication qui a déjà commencé avec l'opération des ambassadeurs du tri qui sont allés à la rencontre de la presque totalité des foyers de Costa Verde. Cette campagne se poursuit avec des spots radio sur Voce Nustrale en partenariat avec l'association Adecec qui a pris en compte par ailleurs l'action Eco Scola, intervention régulière dans toutes les écoles primaires. Sensibiliser les enfants, c'est convaincre leurs parents. Tous les foyers ont reçu un dépliant expliquant les règles élémentaires du tri, et les enjeux de la revalorisation des matières. Des composteurs seront par ailleurs distribués chez certains particuliers. Nous sommes tous concernés par le tri et la valorisation des déchets. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI

Photo Jacques Paoli



9^{ème} FORUM des enseignants INNOVANTS

L'école pour réussir, on y croit!

Photo Claire Giudici

Professeur de musique au collège de Biguglia, Emmanuelle Mariini est la première enseignante de Corse sélectionnée pour le Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative. Dans sa classe « zéro papier » on travaille sur « l'écoute active ». Et ça marche !

Cette année encore, le classement Pisa* établi depuis 2000 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) place la France en 27^e position sur 72 pays et lui décerne le bonnet d'âne de l'inégalité des chances. Quant à la Corse, elle est -selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)- la région de France qui compte le plus de jeunes de 15-24 ans ayant quitté le système scolaire sans diplôme. Bref, une ambiance qu'on imaginerait des plus moroses, agrémentée d'une rengaine : « Ils ne comprennent rien, ils n'écoutent plus ! ». Qui, ils ? Les élèves bien sûr. Occupés à bavarder, jouer avec leur smartphone ou simplement rêver... Et s'ils étaient parfaitement aptes à écouter ? Plus encore : s'ils en avaient envie ? Envie d'écouter, envie d'apprendre. Première enseignante de Corse sélectionnée pour participer au Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative (FEIIE), Emmanuelle Mariini en est convaincue. Écouter pour apprendre et apprendre pour transmettre aux autres : c'est le pari qu'elle a lancé.

Emmanuelle Mariini est professeur de musique au collège de Biguglia. Dans sa salle, des chaises, en rond. Seulement quelques tables au fond et un espace informatique. Ici, on écoute, on s'écoute. Dans un premier temps, on n'écrit pas. On s'applique à comprendre pour retenir, à comprendre pour pouvoir expliquer. On prend la parole tour à tour avec un objectif : réaliser, pour des élèves plus jeunes (un partenariat a été noué avec les écoles primaires et les autres classes du collège), des petites vidéos pédagogiques de 3 minutes maximum présentant de manière ludique les différents points du programme. Bien sûr, pour réaliser la vidéo, il faudra écrire. Le sujet doit être préparé. Mais il s'agira de rédiger pour communiquer sur ce qu'on sait. Par le biais de ce projet, on peut aussi travailler de manière transversale et les réalisations sont en lien avec d'autres matières d'enseignement. Pour les élèves absents, pour les révi-

sions éventuelles, un support audio et écrit des cours est néanmoins disponible sur le site «Éducation musicale, collège de Biguglia». Quant aux évaluations, au suivi des élèves, il se fait par le biais d'une tablette numérique via des applications à destination des enseignants (Class Dojo, Plickers, etc.). « Nous envisageons de prolonger cette expérience à travers la radio numérique, en mettant en place un programme, des émissions », ajoute Emmanuelle Mariini.

C'est ce travail qu'elle a présenté au FEIIE auquel la Corse participait pour la première fois. Il s'est tenu à la fin du mois de novembre à Paris pour la 9^e année consécutive, organisé par Le Café Pédagogique, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, du Fond d'assurance formation ingénierie et conseil (Fafiec) et des grandes associations professionnelles d'enseignants, en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale. Sur l'intégralité du territoire national, de la maternelle à la terminale, seulement 100 projets novateurs sont sélectionnés chaque année. Loin du discours négatif de déclin et de discrédit trop souvent porté sur l'enseignement, le but de ce forum est de donner à voir « une école qui n'est pas immobile, qui cherche à progresser ». C'est aussi valoriser l'inventivité de ces milliers de professeurs, acteurs directs de terrain, qui créent - chaque jour - des documents pédagogiques, des projets, des outils nouveaux pour faire progresser leurs élèves. Qui, au-delà des écoles de pensée et des théories, en prise concrète avec la réalité, y croient ! Au sein du forum, ils ont non seulement présenté leurs initiatives mais également eu la possibilité d'échanger. « La créativité des enseignants est remarquable », souligne Emmanuelle Mariini, au travers de jeux de rôle, des arts du cirque, à partir des nouvelles technologies, c'est fou ce qu'on peut obtenir. Je suis revenue de cette rencontre avec des dizaines d'idées nouvelles et de projets en tête. ■ Claire GIUDICI

*Programme international pour le suivi des acquis des élèves

288 voix contre 32 et 5 abstentions: dans la nuit du 13 au 14 décembre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi prévoyant la prolongation, pour la cinquième fois, de l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet.

Les chiffres de la semaine

4,2 M€ pour la rénovation du lycée maritime et aquacole de Bastia. Destinée à augmenter sa capacité d'accueil et améliorer l'offre pédagogique, l'opération, financée à 70% par l'État, fera par ailleurs de l'établissement un ensemble de bâtiments à énergie positive.

Les chiffres de la semaine

7,64 M€ investis pour l'eau en Corse au 2^e semestre 2016 par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse afin de financer 50 opérations. Le montant total des attribution d'aides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse pour ce 2^e semestre s'élève à 224,5 M€ pour 2800 projets financés.

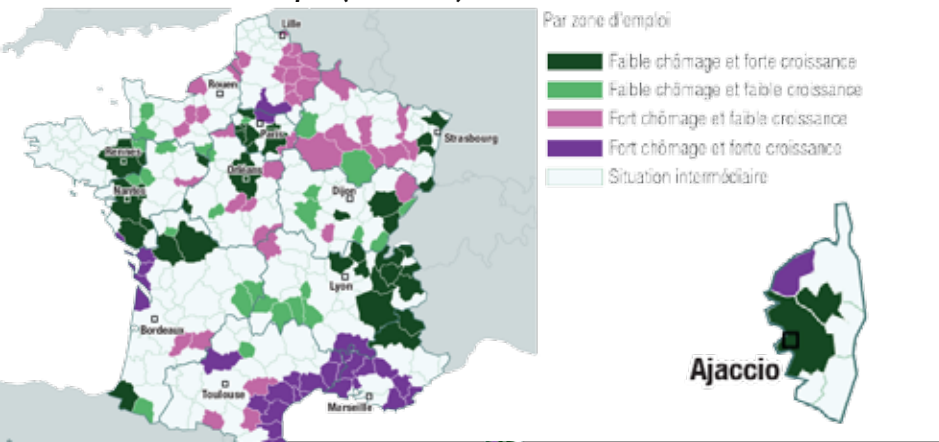
Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA Retour aux... fontaines !

De l'eau potable, répondant donc bien évidemment aux normes en vigueur, mais qui plus est micro-filtrée pour éliminer le goût du chlore et disponible en version plate ou pétillante, délivrée à température ambiante ou bien réfrigérée, et ce à un prix très modique. Avec, en prime, la satisfaction de contribuer significativement à réduire production des déchets et émissions de CO2. Tels sont les objectifs auxquels répondent les Case dell'acqua, dont l'installation tend à se développer dans les communes sardes. Versions contemporaines des fontaines publiques d'autrefois, elles sont mises en place dans les quartiers grâce à des initiatives municipales ou privées. Ainsi, par exemple, la ville d'Oristano a programmé la création de quatre de ces édicules -dont trois inaugurés dès le 17 décembre- alimentés grâce à l'eau communale qui reçoit par la suite une micro-filtration supplémentaire et, pour la version pétillante une gazéification. Une promesse et un objectif de campagne tenus, même si la réalisation a beaucoup trop tardé, souligne Guido Tendas, maire d'Oristano depuis 2012. Chaque Casa dell'acqua peut fournir 1 500 litres par jour soit l'équivalent de 1000 bouteilles, ce qui à terme représenterait chaque année 14 600 kilos de déchets plastiques en moins. Le tarif d'achat a été fixé à 0,05 € le litre et ne devrait pas être révisé à la hausse durant au moins trois ans, le paiement pouvant s'effectuer soit en monnaie soit via des cartes prépayées. La municipalité a également prévu de mettre gratuitement à la disposition de la population des bouteilles réutilisables et des porte-bouteilles. ■

Sources : La Nuova Sardegna, L'Unione sarda

Typologie des zones d'emploi selon leur taux de chômage (2012) et la croissance de l'emploi (1975-2012)



Selon la synthèse du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, la Corse a connu une forte croissance de l'emploi entre 1975 et 2016. De quoi se plaint-on ?

Source : Insee, RP 1975-2012 - Données 1975 non disponibles pour les régions d'outre-mer - Traitements du bureau de l'Observatoire des territoires Réalisation : CGET, 2016

HAUT

Signature, entre la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le président du Conseil exécutif de Corse d'un protocole d'accord confirmant l'objectif que la nouvelle centrale du Vazzio fonctionnera directement au gaz naturel lors de sa mise en service en 2023. Et réaffirmant la création d'une installation de livraison maritime du gaz au large de Lucciana, puis d'une canalisation terrestre entre les centrales électriques de Lucciana et du Vazzio. L'appel d'offres pour la réalisation de l'infrastructure gazière devrait être lancé en février 2017.

BAS

Si en 2014 et 2015, une reprise de la production de châtaignes avait été constatée dans les zones ayant bénéficié de lâchers de *Torymus sinensis*, insecte antagoniste du *Cynips*, le bilan est plus mitigé cette année et le volume de production de farine de châtaigne AOP ne dépassera pas les 39 tonnes contre 110 tonnes en 2010.

FRAGILE

Une pierre dans le jardin de la CGT à quelques jours du début des élections professionnelles dans les TPE. Le 12 décembre, la Cour de cassation a rejeté son pourvoi visant à ce que le Syndicat des travailleurs corses (STC) soit exclu de ces élections. La Cour de cassation a estimé que la CGT n'avait pu apporter de preuve suffisante à l'affirmation selon laquelle le STC, en prônant la « corsisation des emplois » prônait « des distinctions fondées sur l'origine » allant à l'encontre des « valeurs républicaines ».

IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE

«Un entrepreneur qui a échoué a beaucoup plus appris que celui qui n'a rien tenté» a twitté

Emmanuel Macron le 13 décembre. Sous peu, qui sait, peut-être pourra-t-il nous dire à quel point un candidat à la présidentielle qui a pris une veste peut apprendre de ses échecs ?

« Peut-être une élasticité intellectuelle assez impressionnante ? » a suggéré la conseillère territoriale

Lauda Guidicelli, invitée du Grand Journal de Canal+ le 12 décembre, à laquelle on demandait comment expliquer le propos de Maurice Szafran sur les femmes corses prétendument mal accueillies dans les bars insulaires. Indulgente hypothèse. Qui peut toutefois induire que la plasticité du bulbe de Szafran est à mettre sur le compte du ramollissement.



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

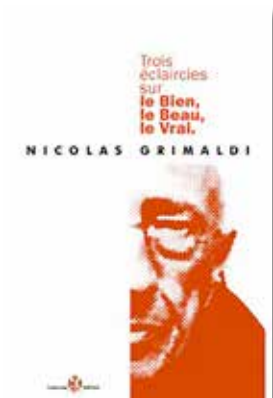
La solitude du philosophe

Je connaissais peu, sinon de réputation, le philosophe Nicolas Grimaldi qui, quoique retraité, a bien voulu quitter son sémaphore de Saint-Jean-de-Luz pour venir donner une conférence à Ajaccio, dans cette île de Corse où il a de la lointaine famille mais ne vient guère. Il y était invité par l'éditeur Colonna d'Istria qui m'a fait aimablement parvenir les deux ouvrages que Grimaldi vient de publier chez lui: *Trois éclaircies sur le Bien, le Beau, le Vrai*, version papier de trois conférences sur des thèmes souvent traités par le philosophe; *Mémoires d'un passager clandestin*, récit de type autobiographique qui dévoile la constitution même de la personnalité de l'auteur par une plus profonde intimité depuis la difficile solitude de l'enfance jusqu'aux réflexions de l'homme d'expérience devenu.

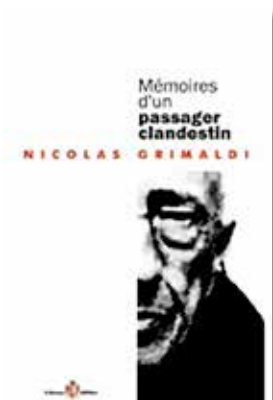
Ainsi présentés, ces ouvrages peuvent intéresser, je présume, tout lecteur, même peu expert dans la discipline philosophique: c'est en tout cas ce qui a pour ma part aiguisé ma curiosité. Les conférences, destinées à un public non spécialiste, présentent un caractère pédagogique évident qui permet de toucher aisément des auditeurs puisque l'orateur y propose des incursions imagées dans la vie quotidienne de chacun avec une parfaite aisance, ainsi qu'un brillant éclairage d'exemples divers tirés non seulement de la littérature mais également de la musique, de la peinture ou de la danse. Mais les démonstrations de l'écrit, menées de main de maître, dans une langue raffinée autant que percutante, animée par une syntaxe rigoureuse et constellée d'un lexique d'une précision remarquable, ne pourront que convaincre un lecteur admiratif devant le brio de l'orchestration d'ensemble.

Le second ouvrage est d'un tout autre ordre, on l'aura compris, et nous y quèterons peut-être alors naïvement comme une sorte de conformité du récit de l'auteur avec ce qu'on croit avoir deviné de lui à partir de son cours de philosophie: «*Le bout du chemin n'en éclaire-t-il pas le commencement?*» questionne-t-il d'emblée en y mettant aussitôt des réserves et précisant qu'il n'aurait jamais laissé sa réflexion prendre appui sur rien qui lui fût personnel. Cependant le spectacle du monde, fantasma ou décor, n'empêcha pas d'installer chez le garçonnet un sentiment obstiné de solitude, puis de déception à une sorte de «*dissidence de l'esprit dans la nature*». Ce qui l'orienta assez tôt vers l'apprentissage philosophique au lycée où le professeur Maurice Savin, élève d'Alain, le marqua fortement. Il s'éloignera plus tard en revanche d'un célèbre universitaire, d'abord admiré, Jankélévitch, à qui il reprochait d'accorder une trop grande sympathie aux assemblées des étudiants de 1968. Professionnellement, la vie d'enseignant au lycée de Colmar ne constitua d'abord qu'une expérience de conflit avec l'administration de l'établissement, impression heureusement corrigée plus tard par le souvenir agréable d'élèves reconnaissants. Ces premiers pas un peu râtés expliquent alors un service militaire, bien décevant aussi, puis l'affectation en Algérie à l'époque difficile. Ainsi sont évoqués le gouvernement de De Gaulle, les opérations de l'armée et du FLN algérien, les réactions des officiers généraux et de l'OAS... et relatés par cet observateur-acteur dans les deux chapitres intitulés sans nuances *La machine à tuer le temps* et *Une interminable duperie!*

Les dernières pages, au chapitre *La fin d'un monde*, confirment les jugements du professeur sur sa discipline ou sur l'Histoire en général, ainsi que sur les changements devenus insupportables d'une «*mentalité collective*» et du climat social, de l'art moderne «*bric-à-brac*», de l'Université dont il ne reconnaît plus les nouvelles missions ni la «*vocation démocratique*», des médias et «*l'abyssale nullité de la télévision*»... ou encore cet accès facile à la notoriété par l'affichage public et le scandale, comme l'avait fait l'Athénien Alcibiade dont les exploits pourraient ressembler au ridicule et au dérisoire de la société actuelle que déteste Grimaldi. ■



Nicolas Grimaldi,
*Trois éclaircies sur le Bien,
le Beau, le Vrai*,
Colonna édition, 2016.
*Mémoires d'un
passager clandestin*
Colonna édition, 2016.





CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 décembre 2016, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **LS.ECO.ENERGIES**

Durée : 99 ans
Siège social : Résidence Les Corallines, Bât.B, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

Capital social : 100 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, de climatisations, de chauffage tout combustible, de poêle à pellets, bois, de chaudières, d'équipements d'énergie solaire thermique, et la réalisation d'un service après ventes (SAV), Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,

Président : Mr **LECA Simon-François**, demeurant Résidence Les Corallines, Bât B, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution, de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions de l'associé unique.**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le Président.

N° 02

SAS CORSALIM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4, rue du Commandant Bonelli, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 08/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CORSALIM**

Siège : 4, Rue du Commandant Bonelli, 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de vente de produits en détail, commerce, alimentaire et non alimentaire (supermarché), point chaud, salon de thé. Et d'une façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, chaque associé ne peut disposer de plus de 2 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Président : Monsieur **Jean-Baptiste CANTINI** demeurant BASTIA (20200), La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 08 décembre 2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par Actions Simplifiée

Dénomination Sociale : **JO & PM**

Capital : Mille cinq cent euros (1.500 €) divisés en cent (100) actions de quinze (15) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lieu-dit La Falcia - 20114 FIGARI

Objet social : La location de tous biens immobiliers, l'exploitation de locations meublées, l'aménagement et la construction de bâtiments à usage commercial et habitation, l'acquisition de terrains, et éventuellement la vente des bâtiments et locaux construits ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €

Président : Monsieur **GIUSEPPI Joseph** né le 05 décembre 1981 à Figari (20114), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, demeurant Lieu-dit La Falcia - 20114 FIGARI

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16/11/2016 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION :

SAS CORSICA RESIDENCES

CAPITAL : 4000 euros

SIÈGE : Résidence Galitello, Route de Monticello, 20220 L'Île-Rousse

OBJET : La gestion, la vente et la location de biens immobiliers, d'appartements et plus généralement de tous types d'hébergements, la gestion directement ou indirectement d'une résidence hôtelière sise MONTICELLO, 20220 L'ÎLE-ROUSSE.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur **Jean-Charles AUSTI**, né le 3 juin 1965 à MONTREUIL-S-BOIS (Seine Saint Denis), de nationalité Française, demeurant 73 Bd St Jean, 13010 MARSEILLE

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/12/2016, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : **ALTORE SECURITE**
Siège social : Pôle de Suartello 2, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
Forme : SAS
Capital : 5000 Euros
Objet social : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : la surveillance et la sécurité d'établissement recevant du public, de propriété privée, de yacht, d'évènement d'entreprise et de particulier, agent de gardiennage et sûreté renforcé
Président : Monsieur **Toussaint Giovannelli** demeurant : Chez M et Md Giovannelli, Hameau de Vistale, 20115 Piana élu pour une durée indéterminée
Directeur général : Monsieur **Antoine Lacour** demeurant : Résidence Alzo Di Sole Bt F, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/12/2016, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : **EUCLEIA INTERIEUR**
Siège social : 6, rue Sampieru Corsu, 20137 Porto-Vecchio
Forme : SASU
Nom commercial : **EUCLEIA INTERIEUR**
Capital : 5000 Euros
Objet social : - Vente de matériaux de construction et de fournitures générales pour le bâtiment - Vente de sanitaires, chauffages et climatisations - Vente de meubles, d'objets et de tout élément d'aménagement d'intérieur et d'extérieur
Président : Mademoiselle **Antoinette ANDRIETTI** demeurant : 6, rue Sampieru Corsu, 20137 Porto-Vecchio élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 07

AG CAFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZI La Poretta
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 01 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **AG CAFE**

Siège social : ZI La Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : Petite restauration, traiteur, salon de thé

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. **ALETTI Thierry**, chemin de Prunello, 20137 PORTO-VECCHIO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 25 novembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

LES ENFANTS DE LA SERRA,

SIÈGE SOCIAL : c/o SCI ANTOINE MARIE, Chemin Notre Dame de la Serra, CALVI (20260)

OBJET : Prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur **ANTOINE PINELLI**, demeurant Chemin Notre Dame de la Serra, CALVI (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/12/2016 à FIGARI (20114), la Société Civile Immobilière suivante a été constituée :

DENOMINATION : **PARIS - JONQUIERE - SIEGE SOCIAL** : C/o Mme Danielle ELICHA, Lieu-dit Morelliscia, Hameau de San Gavino, 20114 FIGARI

OBJET : L'acquisition de tous locaux, leur aménagement, leur jouissance, leur exploitation par bail ou autrement, leur entretien et leur administration; le cas échéant, l'édification de toutes constructions nouvelles ou addition aux constructions existantes

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 € constitué d'apports en numéraire

GERANCE : Mme **Danielle ELICHA**, demeurant Lieu-dit Morelliscia, Hameau de San Gavino, 20114 FIGARI

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-12-2016 fait à Bastia, il a été institué une Société présentant, les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : MAGE
SIEGE SOCIAL : 28 BOULEVARD PAOLI - 20200 BASTIA

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation, vides ou meublés, destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
GERANCE : Mr GERIN Cyril né le 07-11-1986 à Bastia (2B) demeurant à 28 Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA, de nationalité française est nommé gérant pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/12/2016, fait à Bastia, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : J.O
SIEGE SOCIAL : COURS FAVALE - 20200 BASTIA

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
GERANCE : Mr ORDIONI Jean-Pierre né le 29-02-1992 à Bastia (2B) demeurant Route du Château d'Eau - 20250 CORTE de nationalité française pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 décembre 2016, à Corté, il a été constituée une SASU dénommée :

FINITIONS CORTENAISES

Forme : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle.

Siège social : Avenue du Baron Mariani, le Prato, Bât. D, 20250 Corté.

Capital : 100 euros.

Apports : 100 euros en numéraire.

Objet : Tous travaux de finitions dans le bâtiment.

Président : Monsieur QUEIROS AZEVEDO Nuno Miguel, demeurant à 20250 Corté, Avenue du Baron Mariani, le Prato, Bât D.

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 Septembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS PEGUERO-AGUERA

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : Les Jardins d'Erbalunga, Bât D, 20222 Brando

OBJET : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PRESIDENT : Madame PEGUERO Perrine, demeurant Les Jardins d'Erbalunga, Bât D, 20222 Brando,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/12/2016, il a été constitué une SAS dénommée :

4M PARTNERS

Siège social : 06 avenue pascal paoli, 20000 AJACCIO

Capital : 1.000 €

Objet : La recherche et le montage d'opérations d'investissements dans le secteur de l'immobilier.

Président : Mme VEGA NÉE MAZZONI Delphine 13 parc cunéo d'ornano, 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Carbuccia, du 08/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MSC PLOMBERIE

Siège : A Stretta Costa - 20133 CARBUCCIA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2.000 euros

Objet : Plomberie - Climatisation

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Myriam SEGARRA-CASANOVA, demeurant A Stretta Costa, 20133 CARBUCCIA

Directeur général : Mr François SALLASCA, demeurant A Stretta Costa, 20133 CARBUCCIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.



Etude de Maîtres

**Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,**

Notaires associés

à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 5 décembre 2016, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : KSAR

Siège social : SAINT-FLORENT (20217), Chez Mr Alain MAZOYER, Lotissement Fromontica.

Durée de 99 années

Capital social : QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460.000,00 EUR)

Apports en numéraire Monsieur Arnaud MAZOYER, Madame Sophie MAZOYER épouse MARIANI et Madame Karine MAZOYER n'effectuent pas d'apport en numéraire. Monsieur Alain MAZOYER et son épouse, Madame Annie-Claire CAMBY, apportent la somme de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €).

Apports immobiliers :

Article un Apporté par Monsieur Arnaud MAZOYER, épouse de Madame Yannick Xavière Suzanne FORNS, Madame Sophie MAZOYER, épouse de Monsieur Noël Tony MARIANI, et Mademoiselle Karine MAZOYER.

Sur la commune de BORDEAUX (GIRONDE) 33000, 108 Rue Notre Dame, 110 rue Notre Dame, 32 Cours de la Martinique, dans un ensemble immobilier cadastré : Section PK N°128 Lieu-dit 108 Rue Notre Dame 00 ha 01 a 10 ca. Section PK N°129 LDT 110, Rue Notre Dame 00 ha 10 a 23 ca. Section PK N°160 LDT 32 Crs de la Martinique 00 ha 03 a 50 ca. Lot numéro trente-trois (33) et Lot numéro soixante-trois (63) A titre pur et simple pour une valeur de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €).

Article deux apporté par Monsieur Arnaud MAZOYER, épouse de Madame Yannick Xavière Suzanne FORNS, Madame Sophie MAZOYER, épouse de Monsieur Noël Tony MARIANI, et Mademoiselle Karine MAZOYER A SAINT-FLORENT (HAUTE-CORSE) 20217.

Une maison en cours d'édification Portant le numéro six (6) du lotissement dénommé LES TERRASSES DE FROMONTICA. Cadastrée : Section AA N°100 Lieudit FRUMUNTICA 00 ha 20 a 12 ca. Et les 10/430èmes des parties communes de l'ensemble immobilier, cadastrées : Section AA N°172, Lieudit FRUMUNTICA 00 ha 05 a 18 ca. Section AA N°174 LDT FRUMUNTICA 00 ha 26 a 11 ca. Section AA N°56 FRUMUNTICA 00 ha 00 a 12 ca. Section AA N°58 LDT FRUMUNTICA 00 ha 00 a 82 ca. Section AA N°99 LDT FRUMUNTICA 00 ha 00 a 72 ca. SECTION AA N°84 LDT FRUMUNTICA 00 ha 04 a 48 ca.

SECTION AA N°82 LDT FRUMUNTICA 00 ha 00 a 43 ca. SECTION AA N°92 LDT FRUMUNTICA 00 ha 78 a 06 ca. Section AA N°106 LDT FRUMUNTICA 00 ha 00 a 12 ca.

.../...

SECTION AA N°45 LDT FRUMUNTICA 00 ha 00 a 61 ca. SECTION AB N°10 LDT FRUMUNTICA 00 ha 28 a 65 ca effectuée A titre pur et simple pour une valeur de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 €)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Alain MAZOYER et Madame Annie-Claire MAZOYER, demeurant ensemble à BORGIO (20290) 759, Avenue de Rasignani.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant pour :

DENOMINATION : SAS GARDEN SNACK
ENSEIGNE NOM COMMERCIAL : SNACK LE MARONI

CAPITAL : 3.000 € divisé en 100 actions de 30 € chacune, souscrites et libérées entièrement

SIEGE SOCIAL : Immeuble Le Maroni - Quartier Saint Joseph - 20200 BASTIA
OBJET :

- Sandwicherie, snack, pâtisserie, vente sur place et à emporter de pizzas et boissons.

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, fonds d'industrie, se rapportant aux secteurs ci-dessus considérés.

- La prise, l'importation, l'exportation, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, marques, concessions et brevets concernant ces activités et plus généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

PRESIDENT : Monsieur BOURGUER Johan, Né le 30 avril 1975 à Saint Dié des Vosges [88] de nationalité française demeurant Route de Monte - Lieu dit Santodine - 20290 MONTE

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 09/12/2016, il a été constitué une SAS aux caractéristiques suivantes :

OBJET : Boulangerie, Pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, salon de thé, sandwicherie, saladerie, snacking, vente de boissons, à consommer sur place ou à emporter

DENOMINATION : FRERO 2B

SIEGE : Cité Aurore, Bâtiment 26, Centre Commercial Lupino, 20600 BASTIA.

DUREE : 99 ans

DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut voter aux assemblées

CESSION DES ACTIONS : Libre entre actionnaires, agrément pour les tiers

CAPITAL : 10.000 Euros

PRESIDENT : Monsieur Karim OUESLATI, demeurant 46, Lotissement Campo Meta, 20600 FURIANI,

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Riadh OUESLATI, demeurant 1, Lotissement Santa Lucia Tintorajo, 20600 FURIANI. La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.



SELARI PAV AVOCATS

799 722 707 RCS de Bastia
Capital social 70.000 €
1, bd de Gaulle - 20200 Bastia
Mob +33(0)6 71 08 25 34

SCI Piazza

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : à Ersu [20275]
Hameau de Piazza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 novembre 2016, il a été constitué sous la dénomination sociale « **Piazza** » une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : à Ersu [20275] - Hameau de Piazza.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Objet social : La société a pour objet, en tous lieux : L'acquisition, l'administration, l'exploitation ou la gestion par bail ou autrement de tout immeuble que la société déciderait d'acquérir de quelque manière que ce soit ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Le **capital social** s'élève à la somme de 100 €, il est divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 1 €.

Gérance : Monsieur **David MACERI** domicilié à Ersu [20275] - Hameau de Piazza est désigné en qualité de gérant. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, David MACERI, gérant.

N° 20

DELTA BOIS AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Parc d'Activités
de la Gravona - Lieu-dit Sinale
20167 Tavaco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TAVACO du 01 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

DELTA BOIS AJACCIO

Siège social : Parc d'Activités de la Gravona, Lieu-dit Sinale, 20167 TAVACO
Objet social : Le négoce, l'achat, la vente de bois et dérivés ainsi que l'achat et la vente d'articles de quincaillerie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros
Gérance : Monsieur **ISONI Nicolo** demeurant Route de BENCIUGNU - 20137 TRINITE DE PORTO-VECCHIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **ANDRESSI**

Siège social : 1, rue du Stazzale, 20137 PORTO-VECCHIO.

Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, réaménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, opération marchand de biens, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toute garantie à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 20 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Trois cent euros [300 euros]

Président : Monsieur **Xavier DE PERETTI** demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] rue du Stazzale, né le 5 juin 1954 à LEVIE [Corse-du-Sud], de nationalité française, nomination en vertu d'une assemblée en date du 12 octobre 2016.

Droit de Vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Seules les cessions des actions au profit des tiers étrangers à la société, autres que le conjoint, l'ascendant ou le descendant d'un associé sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés, le cédant prenant part au vote.

Commissaire au compte : Il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes.

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HOLDING P.M.A.** **Objet social :** Acquisition, gestion en commun de valeurs mobilières, parts d'intérêts dans toute société. Mise en œuvre d'une politique de groupe.

Siège social : Casa Funtanella, Piova, 20215 Venzolasca.

Capital : 1000 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** Mme **LUCCIONI Chantal**, demeurant Résidence AGLIANI, Bât E3, 20200 Bastia

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **O.D.C.** **Objet social :** L'achat, la vente la transformation le conditionnement la commercialisation de produits du terroir en gros, demi gros

Siège social : Casa Funtanella Piova, 20215 Venzolasca. **Capital :** 1000 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** Mme **LUCCIONI Chantal**, demeurant Résidence AGLIANI Bât E3, 20200 Bastia **Immatriculation** au RCS de Bastia.

VILLAS OSO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Rond-Point des Ecoles, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LECCI du 22 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **VILLAS OSO**

Siège social : ROND-POINT DES ECOLES - 20137 LECCI

Objet social : Toutes opérations artisanales, industrielles et commerciales se rattachant à :

- la construction, puis la vente en totalité ou par fractions, d'immeubles collectifs ou maisons individuelles, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles, **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros

Gérance : Monsieur **ISONI Nicolo** demeurant Route de BENCIUGNU - 20137 TRINITE DE PORTO-VECCHIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06 décembre 2016, à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **U BORGU**

Capital social : 10.000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées du cinquième de leur valeur nominale

Siège social : 33 Rue BORGU, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet : La restauration à consommer sur place ou à emporter, pizzeria, snack, crêperie, glacier, débit de boissons 1ère catégorie

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. **NICOLI Jérémie**, Route de PICOVAGGIA, 20137 PORTO-VECCHIO

La **société sera immatriculée** au RCS AJACCIO.

Le gérant.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pastricciola du 09/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **PISCIA ROSSA**

Siège social : Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2.000 €uros

Gérance : Mr **Jean, André LECA** demeurant Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'AJaccio.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17.11.2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI FATHOLUZI**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Résidence Madona Di A Sarra, appt 60, Lieu-dit l'Aniella, Calvi [2B]

Objet : L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeubles ou droits sociaux donnant vocation à des immeubles ou fractions d'immeubles, la mise en valeur de ces immeubles par toutes opérations, améliorations et tous travaux de viabilité et autres / la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles et biens sociaux par tous moyens et notamment par bail ou location / la participation et notamment par voie de création de sociétés ou de groupements d'intérêts économiques, de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, d'apport, de fusion, d'association ou de toute autre manière dans toutes entreprises exerçant toutes activités économiques, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières

Capital : 1.500 euros, divisé en 150 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit d'assister à l'Assemblée ou de se faire représenter par un autre associé de la Société. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente de parts.

Transmission des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Les parts sociales ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers étrangers à la Société, à quelque titre que ce soit, qu'après agrément.

Gérant : Mme **Karine SAGE**, demeurant 19 bis rue des Capucins, Sens [89]

La **Société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouvelles clients = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
#@corse-information.info

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date à Penta di Casinca du 12 décembre 2016 a été constituée la **société CAMPIANI 2016**, Société Civile de construction vente au **capital** de 10.000 euros, dont le **siège social** est à Penta di Casinca [20213], Zone Artisanale de Folelli, ayant pour **objet** : la construction de bâtiments à usage d'habitation sur la commune de Luciana [Haute-Corse] en vue de leur vente à tous tiers, en totalité ou par fractions, l'acquisition préalable des terrains d'assiette de ces constructions. La **société Brandizi Promotion** dont le siège est à Penta di Casinca [20213], Zone d'Activités de Folelli [439 415 688 RCS Bastia] a été désignée en qualité de gérante. La **durée de la société** est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les **cessions** sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lucciana du 23/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : A.C. - J.F.

Siège social : 22 Lot Maraninca, Stretta Di A Chiva, 20290 Lucciana

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mme Alexandra, Elisabeth, Claude CHAMPENOIS demeurant 22 Lot Maraninca, Stretta Di A Chiva, 20290 Lucciana,

- Mr Jérémy FANTONI demeurant Chez Mr Jean Charles FANTONI, Place Luce de Casabianca, 20215 Vescovato, **Immatriculation de la Société** au R.C.S. de Bastia.

La Gérance,

N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/11/2016, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : LOMAJE

Siège social : 15 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO

Forme : Société Civile **Capital :** 1000 €

Objet social : Acquisition, gestion, détention de biens immobiliers, d'actifs financiers, de titres de sociétés.

Gérant : Monsieur LAURENT SAINT LEBE, 15 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO

Cogérant : Madame Françoise CASTELLI, 15 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO. Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 31

SCI CYRNOS

Société Civile Immobilière

Au capital de 160 euros

Siège social : 7, rue du Docteur Assier

49160 Longue Jumelles

442 215 992 RCS Angers

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant délibérations du 05/12/2016,

l'AGE a décidé de transférer le siège social du 7, rue du Docteur Assier, 49160

LONGUE JUMELLES au 22 Résidence de Pinarello - PINARELLO - 20144 SAINTE

LUCIE DE PORTO-VECCHIO à compter du rétroactivement du 01/12/2016, et de

modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui

est immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 442 215 992 fera l'objet

d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO. La Société, constituée pour

99 années à compter du 25/04/2002, a pour

objet social la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location

ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et un capital de 160 euros

composé uniquement d'apport en numéraire.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

BLASI INVESTISSEMENTS

S.C.I. au capital de 1.000 Euros

Siège social : Lieu-dit Perello

20167 Afa-RCS Ajaccio 803 401 488

Aux termes d'une délibération en date

du 01/12/2016, l'AGE des associés de la

SARL BLASI INVESTISSEMENTS a décidé

de transférer le siège social et

l'établissement principal du : Lieu-dit

Perello, 20167 AFA au : **Lieu-dit Marin-****caggi, Chemin de Petra, 20166 ALBI-****TRECCIA (commune d'Albitreccia)** et de

modifier en conséquence l'article 4 des

statuts.

Pour avis - La Gérance.

N° 33

SECP MAISON

S.A.R.L. au capital de 1.000 €

Siège social : 21, Boulevard Paoli

20200 Bastia

505 292 656 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date

du 07/12/2016, il a été décidé de trans-

férer le siège social au **1, rue du Docteur****Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de

ce jour. L'article 4 des statuts a été mo-

difié en conséquence. Mention en sera

faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 34

SECP MORTELLA

S.A.R.L. au capital de 1.000 €

Siège social : 21, Boulevard Paoli

20200 Bastia

505 254 920 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date

du 07/12/2016, il a été décidé de trans-

férer le siège social au **1, rue du Docteur****Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de

ce jour. L'article 4 des statuts a été mo-

difié en conséquence. Mention en sera

faite au RCS de Bastia.

N° 35

OB7

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 Euros

Siège social :

3, Rue Georges Bernard Shaw

75015 Paris

RCS Paris 538 731 993

Aux termes d'une décision en date du

25/11/2016, l'actionnaire unique a dé-

cidé de transférer le siège social et l'éta-

blissement principal du : 3 Rue Georges

Bernard Shaw, 75015 PARIS au : **9, Ave-** **nue Maréchal Sébastiani, 20200 BAS-****TIA** à compter de ce jour et de modifier

en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du

commerce et des sociétés de Paris sous

le numéro 538 732 413 fera l'objet d'une

nouvelle immatriculation auprès du Re-

gistre du commerce et des sociétés de

Bastia.

Président : Mr François ALBERTINI de-

murant Route de Lucciana, dite Route

du Village, 20290 LUCCIANA

Pour avis,
Le Président.

N° 36

SCI SPS

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20, Rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 821 436 938

Aux termes d'une délibération en date

du 1er décembre 2016, l'Assemblée Gé-

nérale Extraordinaire a décidé, à com-

pter de ce jour de transférer le siège

social du 20, Rue César Campinchi -

20200 BASTIA, à **2, Cours Henri Pieran-****geli - 20200 BASTIA**.

Les articles des statuts y afférents ont

été modifiés en conséquence.

La Gérance,

N° 37

SCI ECCV

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20, Rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 789 348 596

Aux termes d'une délibération en date

du 1er décembre 2016, l'Assemblée Gé-

nérale Extraordinaire a décidé, à com-

pter de ce jour de transférer le siège

social du 20, Rue César Campinchi -

20200 BASTIA, à **2, Cours Henri Pieran-****geli - 20200 BASTIA**.

Les articles des statuts y afférents ont

été modifiés en conséquence.

La Gérance,

N° 38

SCI PPS

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20, Rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 539 785 444

Aux termes d'une délibération en date

du 1er décembre 2016, l'Assemblée Gé-

nérale Extraordinaire a décidé, à com-

pter de ce jour de transférer le siège

social du 20, Rue César Campinchi -

20200 BASTIA, à **2, Cours Henri Pieran-****geli - 20200 BASTIA**.

Les articles des statuts y afférents ont

été modifiés en conséquence.

La Gérance,

N° 39

SCI PSS

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20, Rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 823 129 366

Aux termes d'une délibération en date

du 1er décembre 2016, l'Assemblée Gé-

nérale Extraordinaire a décidé, à com-

pter de ce jour de transférer le siège

social du 20, Rue César Campinchi -

20200 BASTIA, à **2, Cours Henri Pieran-****geli - 20200 BASTIA**.

Les articles des statuts y afférents ont

été modifiés en conséquence.

La Gérance,

N° 40

SARL SANTA MARIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 40.000 Euros

Siège social : Route du Port

BP 107 - 20220 Ile-Rousse

R.C.S : Bastia 319 471 587

Aux termes du procès-verbal de l'as-

semblée générale extraordinaire en

date du 30/11/2016, il a été décidé de

transférer le siège social à **Lotissement****des Iles Rousses - 20220 ILE-ROUSSE**.

L'article des statuts a été modifié en

conséquence. Modifications interven-

ues dans les mentions publiées :

*** Ancienne mention :** Le siège social est

fixé à : SANTA REPARATA DI BALAGNA

[20220] en la demeure de Monsieur

FRANCISCI Toussaint.

*** Nouvelle mention :** Le siège social est

fixé à : Lotissement des Iles Rousses -

20220 ILE-ROUSSE.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

CYBELLE

SCI au capital de 400,00 Euros

28, Résidence du Bosquet,

13127 Vitrolles - 433298254

R.C.S. Salon-de-Provence

Par décision de L'Assemblée Générale

Extraordinaire en date du 27/10/2016, il

a été décidé de transférer le siège social

de la société au **RIZZANESE, RESI-****DENCE A VIGNA, 20100 SARTENE** à

compter du 27/10/2016. Suite à ce

transfert, il est rappelé les caractéristi-

ques suivantes : **Objet :** Location immobilière**Durée :** 99 ans **Gérance :** Monsieur

THIERRY COMBET, demeurant RIZZANESE,

RESIDENCE A VIGNA, 20100 SARTENE La

société sera immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Ajaccio et

sera radiée du Registre du Commerce et

des Sociétés de Salon-de-Provence.

N° 42

SCI MERIMEE

SCI au capital de 1000,00 Euros

1, Rue Jean Moulin,

80170 Rosieres En Santerre

478 717 119 R.C.S. Amiens

Par décision de L'Assemblée Générale

Extraordinaire en date du 02/12/2016, il

a été décidé de transférer le siège social

de la société au **13 Lotissement Bella****Vista 1, Alzone, 20166 ALBITRECCIA** à

compter du 02/12/2016. Suite à ce

transfert, il est rappelé les caractéri-

stiques suivantes : **Objet :** Acquisition, ad-ministration et exploitation par bail **Durée :**99 ans **Gérance :** Monsieur DAVID Didier

Michel Yves, demeurant 13 lotissement

Bella Vista 1, Alzone, 20166 ALBITRECCIA

Gérance : Madame CHRETIEN Christelle

Julia Stéphanie, demeurant 13 lotisse-

ment Bella Vista 1, Alzone, 20166 ALBI-

TRECCIA. La société sera immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de

Ajaccio et sera radiée du Registre du

Commerce et des Sociétés de Amiens.

N° 43

LES DAUPHINS

Société Civile au capital de 500 €

Siège : 26, Rue du Cardinal Fesch

20000 Ajaccio-510115405 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/09/2016, il

a été décidé de transférer le siège social

au **Chez M. et Mme Aliotti Les dauphins****Bât B. Route de Saint Joseph, 20090****AJACCIO**. Mention au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 44

PERSPECTIVE CORSE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7500 €uros
Siège social : Baglione - Mezzavia
20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio B 449 646 108

Suivant décision de l'associée unique en date 1er décembre 2016 :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de QUATRE CENT VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE TROIS €uros et SOIXANTE NEUF cents [424.733.69] par voie d'apports en numéraire pour le porter à QUATRE CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE TROIS €uros et SOIXANTE NEUF cents [432.233.69].
- Le capital social a été réduit à la suite de pertes d'une somme de QUATRE CENT VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE TROIS €uros et SOIXANTE NEUF cents [424.733.69] et ramené à SEPT MILLE CINQ CENT [7500] €uros.
Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,

N° 45

2B HABITAT

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 30.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Baglione
Ajaccio - 20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio B 483 213 112

Suivant décision de l'associée unique en date 1er décembre 2016 :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de SIX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE NEUF CENT VINGT HUIT €uros et SOIXANTE NEUF cents [672.928.69] par voie d'apports en numéraire pour le porter à SEPT CENT DEUX MILLE NEUF CENT VINGT HUIT €uros et SOIXANTE NEUF cents [702.928.69]
- Le capital social a été réduit à la suite de pertes d'une somme de SIX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE NEUF CENT VINGT HUIT €uros et SOIXANTE NEUF cents [672.928.69] et ramené à TRENTE MILLE [30.000] €uros.
Les Statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour Avis,

N° 46

2A HABITAT

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 30.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Baglione
Ajaccio - 20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio B 514 004 512

Suivant décision de l'associée unique en date du 1er décembre 2016 :

- Le capital social de MILLE [1000] €uros a été augmenté d'une somme de SOIXANTE NEUF MILLE QUATRE VINGT UN €uros et VINGT SIX cents [69.081.26] par voie d'apports en numéraire pour le porter à SOIXANTE DIX MILLE QUATRE VINGT UN €uros et VINGT SIX cents [70.081.26] ;

- Le capital social a été réduit à la suite de pertes d'une somme de QUARANTE MILLE QUATRE VINGT UN €uros et VINGT SIX cents [40.081.26] et ramené à TRENTE MILLE [30.000] €uros.
Les Statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour Avis,

N° 47

SCI TAGNONE

Société Civile
Au capital de 1800,00 euros
Siège social :
Chez Monsieur Anthony PAOLACCI
Ghisonaccia, 20240
Saint Antoine, Maison Pierraggi
RCS Bastia 810847251

Par assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social à la somme de 1800,00 euros à la somme de 16.800,00 euros, par voie d'augmentation du nombre de parts sociales. L'article 7 des statuts a en conséquence été modifié.
Modification au registre du commerce et des sociétés Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 48

I LARICCI

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8000 €uros
Ramené à 1040 €uros
Siège social : Hameau de Vizzavona
20219 Vivario - (Haute-Corse)
R.C.S. : Bastia B 402 278 162

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 9 décembre 2016, que le capital de la Société a été réduit de 6960 €uros par voie de rachat et d'annulation de 435 parts sociales.

Le capital a ainsi été ramené de 8000 €uros à 1040 €uros.
Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 49

SAS LES 3J

SAS au capital de 1.500 €
RN 198, 20145 Sari-Solenzara
798966453 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2016, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Président M. JEAN MATHIEU MORETTI, demeurant RN 198, 20145 Sari-Solenzara en remplacement de MME CHOPAT JOSEE. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 50

DELTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Résidence Les Jasmins
Route Vincentello d'Istria,
20620 Biguglia
819 496 357 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2016, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de animation musicale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

N° 51

ALIAS IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Résidence Marina
di Fiori, 20137 Porto-Vecchio
483 145 298 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions constatées dans un procès-verbal du 5 décembre 2016, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Sylvie ALIAS. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Mme Sylvie ALIAS, demeurant 13 Rue Colonna Cesari, 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis, la gérance.

N° 52

SCI 68 BLD DE CHARONNE

L'Assemblée générale du 10/12/2016 à effet du 10/12/2016 : a transféré le siège social de 9 rue de l'Epoque - 93220 Gagny à : **Lieu-dit Casa Suprana - 20270 MATRA**, Nommé un co-gérant, M. Michel PALMIERI demeurant à MATRA [20270] Casa Suprana, pour une durée illimitée en remplacement de Mme Lucette TOMASI démissionnaire, M. Yves FOURREY demeurant à Villemonble [93250] 52 avenue du Général Galieni, restant co-gérant.
Mise à jour RCS Bastia n° 448 846 535.

N° 53

MARIA SANTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1, Bd Paoli, 20200 Bastia
802 383 794 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 Décembre 2016, il résulte que : Monsieur Anthony BENSIMON demeurant LES TERRASSES DE CARDO, BAT B, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Vannina Anne DELUCCIA, démissionnaire.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame Vannina Anne DELUCCIA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui d'Anthony BENSIMON.

Pour avis,
Le Président.

N° 54

CASH2A

Société par actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieu-dit Meletto,
RN 194, 20167 Mezzavia
803 251 370 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 30 novembre 2016 :
- M. Anthony PADOVANI, demeurant 5 avenue Impératrice Eugénie, Résidence Eugénie, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président sans limitation de durée,

- M. Julien NACER, demeurant 44 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de Directeur Général sans limitation de durée, conformément à l'article 13 bis des statuts.

- Il a été pris acte de la cessation du mandat d'administrateur provisoire de M. Jean-Loup, Marie MATELLI, les circonstances qui avaient justifié sa désignation en qualité d'administrateur provisoire ont pris fin.

Pour avis, Le Président.

N° 55

AVIS

Aux termes d'un acte en date du 25/11/2016, constatant les décisions unanimes des associés de la **SCI PER-RINO IMMOBILIER** au capital de 50.000 € dont le siège social est résidence Parc Impérial, le Trianon, route des Cèdres - 20000 Ajaccio et immatriculée au RCS Ajaccio n° 487 609 893, il a été décidé d'étendre l'objet social à la cession de tous biens et droits immobiliers et accessoires et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence. **RCS Ajaccio**

Pour avis,

N° 56

RESIDENCE LE TELEMAQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 162.327,71 euros
Siège social : Lieu-dit Tarco - Zonza
20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
379 066 947 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18/11/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de la propriété, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous établissements à caractère touristique, tels que résidence de tourisme, campings, hôtels, restaurants, bars, et plus généralement tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et tous les services rattachés aux activités susvisées.

- et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le reste de l'article sans changement.

- de transférer le siège social du Lieudit TARCO ZONZA, 20144 SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO au **Qual Pascal PAOLI LA MARINE - 20137 PORTO-VECCHIO** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Cette Assemblée a pris acte de la décision prise par Madame Véronique, Nicole MOSCONI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Dominique DESIDERI, demeurant Qual Pascal PAOLI, LA MARINE, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 18/11/2016. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur Dominique DESIDERI a été substitué à celui de Madame Véronique, Nicole MOSCONI.

Pour avis, La Gérance.

N° 57

A2A

SARL au capital de 4000 Euros
Lieu-dit Suertolu,
20215 Vescovato
484 051 123 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/12/2016, il a été pris acte de transformer la société en SAS. **Capital** : 4000 Euros, divisé en 40 actions de 100 Euros chacune entièrement souscrites, et libérées. **Objet social** : TOUS TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PLOMBERIE - **Président** : Monsieur VICTOR FERNANDES demeurant LIEU DIT SUERTOLU, 20215 VESCOVATO ; élu pour une durée indéterminée. **Admission aux Assemblées** : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. **Exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. **Transmission des actions** : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 58

LOCANEIGE

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 €

Siège Social :
243, Chemin de Halage
01600 Parcieux

R.C.S. Bourg En Bresse 440 814 036

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire à PARCIEUX en date du 31 octobre 2016, l'associé unique a décidé de procéder aux modifications suivantes à compter du 1er novembre 2016 :

Nouvelle Dénomination Sociale :
SERVICE SPORTS

Nouveau Siège Social : Tropica Linguizzetta - 20230 LINGUIZZETTA

Nouvel Objet Social : - Activité principale : enseignement et la pratique du ski nautique,

- Activité accessoire de négoce d'articles de sports et de produits artisanaux.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La gérance.

N° 59

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'AGE, en date du 07 décembre 2016, les associés de la société **COSTA VERDE LOISIRS**, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Santa Maria Poggio [20221], Port de Taverna, [RCS BASTIA 494 591 852], ont décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 12 décembre 2016, à « location de bateaux, engins nautiques et véhicules terrestres. Transport payant de passagers en mer et de convoyage de bateaux. Entretien et réparation des matériels liés à ces activités ». L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 60

LE RELAIS DES LACS

SARL au capital de 13.720,41 €
Siège : 1, Avenue Jean Nicoli
20250 Corte
410357099 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 22/11/2016, il a été décidé de la transformation de la SARL en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. BARRAU Jean-Christophe 1 Av. Jean Nicoli - 20250 CORTE a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigé par Mme BARRAU NÉE NAUD Véronique 1 av. Jean nicoli - 20250 CORTE, en qualité de président.

Directeur Général : M. BARRAU Jean-Christophe 1 Av. Jean Nicoli, 20250 CORTE. Mention au RCS de BASTIA.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 61



La location-gérance consentie par Madame Marie Noëlle SERPAGGI, veuve MANNEY, demeurant au 8 bis, Boulevard Maglioli, 20000 AJACCIO à Monsieur Patrice, Eric, Pierre, Marcel, MARTIN demeurant à Le Clos de Porticcio, GROSSETO-PRUGNA, 20166 PORTICCIO, suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 2014, du fonds de commerce de vente au détail de produits régionaux, vins spiritueux, épicerie, fruits et légumes, livraison à domicile, à l'enseigne LE CLOS AUX PRODUITS CORSES, situé Le Clos de Porticcio, GROSSETO-PRUGNA, 20166 PORTICCIO, identifié sous le numéro SIRET 45330545000026, prendra fin le 31 décembre 2016 par la résiliation amiable des parties résultant d'un acte sous seing privé en date du 27 novembre 2016.

Pour unique avis signé Monsieur Patrice MARTIN, locataire-gérant.

N° 62

SUPER MB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 euros
Siège Social :
Avenue Sampiero Corso, RN 193
20200 Bastia
499 755 882 RCS Bastia

**RÉSILIATION
DE LOCATION-GÉRANCE**

Le contrat de location-gérance, acte sous seing privé en date du 23 juillet 2015, consenti par la sarl SUPER MB à la SAS SOVAL, capital 1000 euros, RCS de Bastia 811 877 604 et portant sur le fonds de commerce de vente de tous produits en détail, commerce alimentaire et non alimentaire (supermarché), point chaud, salon de thé, exploité à BASTIA (20200), au 4, rue du Commandant Bonelli sous l'enseigne " MONOP ", Prend fin d'un commun accord le 31 décembre 2016.

Pour avis, La gérance.

N° 63

SUPER MB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 euros
Siège Social : Avenue Sampiero
Corso, RN 193, 20200 Bastia
499 755 882 RCS Bastia

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 29 novembre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, a décidé d'autoriser Madame Mariette BOURDIEC, gérante, à conclure avec la sas CORSALIM, un contrat de location-gérance portant sur le fonds de commerce de vente de tous produits en détail, commerce alimentaire et non alimentaire (supermarché), point chaud, salon de thé, exploité à BASTIA (20200), au 4 rue du Commandant Bonelli sous l'enseigne "MONOP" du 02 janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Pour avis, La gérante,

N° 64

AVIS

Par acte SSP du 29/11/2016, la société L'ARCHE, SARL au capital de 7.700,00 € sise 4, rue de l'Assomption - 20000 AJACCIO, 440 463 073 RCS d'AJACCIO, a donné en location gérance à la société LECA ET COMPAGNIE, SASU au capital de 2.000,00 €, sise 4, rue de l'Assomption - 20000 AJACCIO, en cours RCS d'AJACCIO, un fonds de commerce de Restaurant, sis et exploité 4, rue de l'Assomption - 20000 AJACCIO, du 01/12/2016 au 30/11/2017. Renouvelable par tacite reconduction.

MODIFICATION CAC

N° 65

SEDACO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : RN 193, 20600 Bastia
389 916 388 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, elle-même appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFFROY, en raison la démission de ce dernier avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis, La Présidente.

N° 66

PIETRA DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 49.088 euros
Siège social : route de la Marana
20600 Furiani-RCS Bastia 337991079

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2016, il a été décidé de mettre fin aux mandats de Commissaires aux Comptes titulaires, de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE et de Monsieur Eric LUCCHINI et de Commissaires aux Comptes suppléants, de Monsieur Ange PRONESTI et de Monsieur Paul FLACH, à compter du 1er janvier 2016. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 67

SOCIÉTÉ**CORSE DE SUPER SERVICE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 152.449.02 euros
Siège social : Bassanese, Lupino
20600 Bastia
496 420 159 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, elle-même appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFFROY, en raison la démission de ce dernier avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis, La Présidente.

N° 68

SUPER MG

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75.000 euros
Siège social : Bassanese Lupino
20200 Bastia
414 505 370 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Sophie LAZARD domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, elle-même appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFFROY, en raison la démission de ce dernier, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015,

Pour avis, La Présidente.

**DISSOLUTION SOCIÉTÉ
LIQUIDATION SOCIÉTÉ**

N° 69

CASA EVAN

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 2, bis Rue Solférino
20000 Ajaccio (Corse)
531 387 801 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2016, il résulte que : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 octobre 2016 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean Christophe LESCHI, demeurant à AJACCIO (Corse) Route des Sanguinaires Immeuble les Horizons 2 - Bat D, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 2 bis Rue Solférino. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 70

FiprovexEXPERTISE - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT - CONSEIL - ASSISTANCE

MARSEILLE - AVIGNON - PARIS

AVIS

Suivant AGE du 31 décembre 2015, les associés de la SCI SCODDUROSSU au capital de 1000 € - siège social : Zone industrielle Tralavettu, 20110 PROPRIANO - SIREN 753 029 891 - RCS AJACCIO, ont :

- décidé la dissolution de la société à compter dudit jour suivie de sa mise en liquidation.
- nommé comme Liquidateur Monsieur Roch LEANDRI demeurant 7 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. - fixé le siège de la liquidation à l'ancien siège : Zone Industrielle Tralavettu, 20110 PROPRIANO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 71

FiprovexEXPERTISE - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT - CONSEIL - ASSISTANCE

MARSEILLE - AVIGNON - PARIS

AVIS

Suivant AGE du 31 décembre 2015, les associés de la SCI SCODDUROSSU, en liquidation, au capital de 1000 € - siège social : Zone industrielle Tralavettu, 20110 PROPRIANO - SIREN 753 029 891 - RCS AJACCIO, ont, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Roch LEANDRI demeurant 7 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio. Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

N° 72

**SCI DE CONSTRUCTION
VENTES VILLA RAFFAELLA**Société Civile Immobilière
de Construction Ventes
Rue Albert 1er prolongée

20260 Calvi

RCS Bastia 514084851

**SCI en dissolution
liquidation amiable**Siège de la liquidation : Villa Blanche
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi

Par décision prise à la majorité en assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. L'assemblée a nommé Monsieur Jean Baptiste SAVELLI demeurant villa blanche avenue Christophe Colomb 20260 à CALVI. Le siège de la dissolution est fixé Villa Blanche, avenue Christophe Colomb à CALVI 20260. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au registre du commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 73

3C "CASA CORSA CONCEPT"Société en nom collectif
Rue Albert 1er prolongé
20260 Calvi
RCS Bastia 479901001**Société en Nom Collectif
en dissolution liquidation
amiable**Siège de la liquidation : Villa Blanche
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi

Par décision prise à la majorité en assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. L'assemblée a nommé Monsieur Jean Baptiste SAVELLI demeurant villa blanche avenue Christophe Colomb 20260 à CALVI. Le siège de la dissolution est fixé Villa Blanche, avenue Christophe Colomb à CALVI 20260. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au registre du commerce de BASTIA

Pour avis,

N° 74

S. A. R. L. « CAMELU »Société En Liquidation
Au capital de 8.000 Euros
N° R C S : Bastia 443 437 991

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2016, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la S. A. R. L. « CAMELU », à compter du 30 novembre 2016, et sa mise en liquidation. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. CAPUTO Antonio, demeurant : Lot. TORRICELLA, Route de St Florent, 20232 OLETTA, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 75

SCI OPERASociété Civile en liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège social : Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
483 605 762 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 18 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a :

* décidé la dissolution anticipée de la Société
* nommé en qualité de liquidateur : M. Marco REZZONICO, demeurant Corso San Gottardo, 52 Chiasso [Suisse]
* fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

N° 76

DIANA DI L'ALBASociété Civile Immobilière
En liquidation au capital de 1600 euros
Siège social :
Chez M. Jean Christophe Leschi
Résidence les Horizons - Bât D
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio (Corse)
449 430 701 RCS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2016, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 octobre 2016 suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Jean Christophe LESCHI, demeurant à AJACCIO (Corse) Route des Sanguinaires, Immeuble les Horizons 2, Bat D, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) Chez M Jean Christophe LESCHI Résidence les Horizons, Bat D, Route des Sanguinaires.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO .
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 77

U BARRUCACCIUSociété Civile Immobilière
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social :
20, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Siège de liquidation :
20, Rue César Campinchi
20200 Bastia - 752 264 523 RCS**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2016, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal SIBELLA, demeurant 20, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 20, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 78

ROMIEU,Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros,
Siège social : 15, Maison Romieu,
20200 Bastia,
RCS Siren N°803 527 076**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 17/11/2016, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-Thérèse Spagnoli-Morganti, demeurant à 15, Maison Romieu, 20200 Bastia pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 15, Maison Romieu, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 79

SAGA,SCI au capital de 1.000 €,
Siège social : Lieu-dit Ediva
Lunghignano - 20214 Montegrosso,
RCS Bastia 522 915 891

Par décision du 23/11/2016 à 10h, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé Madame Dominique Sabiani, en qualité de liquidateur, demeurant Résidence Vannina entrée B - quartier Toga - 20200 Ville Di Pietrabugno. Elle a fixé le siège de la liquidation Lieu-dit Ediva - Lunghignano - 20214 Montegrosso. Par décision du 23/11/2016 à 14 h la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de Bastia.

N° 80

SCI SATORSociété Civile en liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège social : Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
507 570 323 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 18 novembre 2016, l'associé unique a :

* décidé la dissolution anticipée de la Société
* nommé en qualité de liquidateur : M. Marco REZZONICO, demeurant Corso San Gottardo, 52 Chiasso [Suisse]
* fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

N° 81

TENDANCE COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
8, Boulevard Louis Campi
La Rocade - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 518 639 844

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associées tenue au domicile de la gérante, en date du 05 décembre 2016, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 07 décembre 2016 dossier n°2016/31491, référence 2016 A 00111, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé Madame Nicole MUSSO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associées, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associées dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces nécessaires à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 82

DISSOLUTION ANTICIPÉE**U FRESCU**

SARL au capital de 1.000 €
63 Bd Général Graziani,
20200 Bastia
530 186 089 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 20/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21/11/2016.

M. YOUSSEF MOTBAL, demeurant RESIDENCE MIOT BT E, 20200 Bastia a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Bastia.

N° 83

SCI AZZURA 2B

SCI, société en liquidation
Au capital de 1.500 €
429 route Supérieure de Cardo,
20200 Bastia
483 347 696 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 28/11/2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Bastia

Le liquidateur.

N° 84

OPTIMA INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence le Bastio 2
N°6 - 20600 Furiani (Corse)
805 367 380 RCS Bastia

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 octobre 2016 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur RICHARD BERNARDINI, demeurant à BORGIO (Corse) 23 Lot. Pianone di Borgu, BORGIO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à FURIANI (Corse) Résidence le Bastio 2, N°6. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 85

SCI PINELLO

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 Euros
Siège social : Chez M. BENARD
Les Hauts de Baracci - 20113 Olmeto
RCS : 441 725 157

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI PINELLO, en date du 30 juin 2016, et tenue au siège social a décidé la dissolution anticipée de la société SCI PINELLO à compter du 30 juin 2016.

Elle a nommé aux fonctions de liquidateur Monsieur André BENARD en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés.

N° 86

SCI PINELLO

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 €
Siège Social : Chez M. BENARD
Les Hauts de Baracci - 20113 Olmeto
RCS Ajaccio : 441 725 157

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie le 04 Août 2016, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame AVISSE Joceline épouse De PERETTI DELLA ROCCA, demeurant Les hauts de Baracci 20113 OLMETO, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 87

DELAYE

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : 5147 Giovanello
20140 Serra di Ferro
753 723 857 RCS Ajaccio.

L'AGE du 15/11/2016, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/11/2016, nommé en qualité de liquidateur M. Delaye Michel, demeurant 5147 Giovanello, 20140 Serra Di Ferro et fixé le siège de liquidation à les Oliviers, Porto Pollo 20140 Serra Di Ferro. Dépôt au RCS de Ajaccio.

DÉPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 88

LJ - 4151193
Mme Franceschini Née Finocchi
Yvette Anna Thérèse "Vela d'Oro"
Rogliano
20248 Macinaggio
RCS Bastia/RM N° A 342 904 497,
73 A 128

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Rogliano
Section G N°1464, Section G N°1463,
Section G N°1733, Section G N°1734

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 89

Liquidation Judiciaire Simplifiée
Bastia Locations Services (SARL)
Lieu-dit Poggioli
20215 Venzolasca
RCS Bastia B 488 674 433
2006 B 127

Dépôt de l'Etat des Créances et du Projet de Répartition

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 12/12/2016, l'Etat des Créances complété par le Projet de Répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 90

Liquidation Judiciaire Simplifiée
Lucchesi Frédérique
"A Zinzala" Lieu-dit Campo Meta
20600 Furiani
RCS Bastia A 497 748 590
2007 A 133

Dépôt de l'Etat des Créances et du Projet de Répartition

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat des Créances complété par le Projet de Répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 91

EUGENIA 2

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7622,45 euros
Route de la Plage - Moriani Plage
Maison Marchi Paul
20230 San Nicolao
R.C.S. Bastia 1994 B 77
Siren 394 368 732

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6/10/15 a décidé, conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société par anticipation malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

N° 92

A MANZA SAS

Au capital de 1000 euros
Siège Social : Domaine de Murtole
20100 Sartène
812 684 421 RCS Ajaccio

L'Associée Unique a, en date du 30 septembre 2016, décidé conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

N° 93

JO BUSTORI IMMO

S.A.R.L. au capital de 8.000 € euros
Siège social : Quartier Monte Carlo,
Lieu-dit Volpajo, 20600 Furiani
R.C.S. Bastia 512 376 492

Aux termes d'une délibération en date du 19/09/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance.

N° 94

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec stockage, sur la commune de Giuncaggio, au lieu-dit Mandolfa. (Projet poursuivi par la SAS Corsica Sole 9.)

1ère parution,

DUREE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n° 972/2016 en date du 2 décembre 2016]

Pendant 32 jours consécutifs, du **lundi 2 janvier 2017 au jeudi 2 février 2017 inclus**, se déroulera sur la commune de GIUNCAGGIO, une enquête publique unique relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec stockage.

L'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis son avis sur l'étude d'impact du projet, le 3 octobre 2016.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

1. Mairie de GIUNCAGGIO.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **William PUCCIO**, ingénieur bâtiment et génie civil, expert près la Cour d'Appel de Bastia - Commissaire Enquêteur Titulaire,

ou

Monsieur **Don-Jean ROMANACCE**, expert immobilier, expert judiciaire près la Cour d'Appel de Bastia, son suppléant, sera présent pour recevoir les observations du public en mairie de GIUNCAGGIO, selon les modalités suivantes :

- * jeudi 05 janvier 2017 de 09 Heures à 12 Heures
- * lundi 09 janvier 2017 de 09 Heures à 12 Heures
- * jeudi 12 janvier 2017 de 09 Heures à 12 Heures
- * lundi 16 janvier 2017 de 09 Heures à 12 Heures
- * jeudi 19 janvier 2017 de 09 Heures à 12 Heures
- * jeudi 02 février 2017 de 09 Heures à 12 heures

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Giuncaggio.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 2 février 2017.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Paul ANTONIOTTI, représentant la SAS CORSICA SOLE 9, demeurant à Pancheraccia Village 20251, (tél : 04 95 60 69 11).

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de GIUNCAGGIO, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision qui interviendra à l'issue de la procédure.

Cette décision sera :

- soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions,
- soit un arrêté refusant le permis de construire,
- soit un arrêté de sursis à statuer,
- soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

N° 95

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10

VENTE SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

SUR ADJUDICATION AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 2 FEVRIER 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-après :

Sur la **COMMUNE DE SCOLCA**

une parcelle de terre cadastrée C 438 au lieu-dit ERBAGGIO d'une contenance de 52 ca et la maison y édifiée.

MISE A PRIX : 64.000 €

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 96

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli
20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10

VENTE SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond Point De Moro-Giafferi - 20200 BASTIA

Le 2 FEVRIER 2017 à 11H00.

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

COMMUNE DE PRUNO (HAUTE-CORSE)

1 - Une parcelle cadastrée sous le n° 225 de la section D, lieu-dit « PRUNO » pour une contenance de 97 ca sur laquelle est édifée une maison élevée sur rez-de-chaussée de deux étages et grenier au-dessus, composant les lots :

NUMERO UN (1)

Au rez-de-chaussée : une cave avec entrée par la première porte en partant de la gauche sur la façade Nord.

NUMERO DEUX (2)

Au deuxième étage : quatre pièces formant tout le niveau.

NUMERO TROIS (3)

Au grenier : Un grenier formant tout le niveau.

Le tout en très mauvais état

2 - Une parcelle de terre attenante figurant au cadastre rénové de ladite commune sous le n° 224 de la section D, lieu-dit « PRUNO » pour une contenance de 16ca. Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve,

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 64.000 €

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 97



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse Direction de la Santé Publique et du Médico-Social Service Santé Environnement Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de **Calastro, Piancone, Galla Marina 2, Bellicare, Conca, Castagnole, Ondarella, Acqua Bona, Pirettu**, ainsi que des forages de **Vezzi, Lenze et Tettola**, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de **Santo Pietro di Tenda**, a été présentée par cette dernière. Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF2B/ARS/SE N°18 du 22 novembre 2016**.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairies de **Santo Pietro di Tenda** et de **San Gavino di Tenda** où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies de **Santo Pietro di Tenda** et de **San Gavino di Tenda** en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Calvi, le 02 DEC. 2016

Le Préfet,

Pou le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Calvi,

Jérôme SEGUY.

GILLES CENAZANDOTTI

Un plastiqueur pas comme les autres

On signale une recrudescence d'animaux exotiques dans le Cap Corse. Un zoo? Non, Gilles Cenazandotti et ses animaux de plastique! Démarche artistique, écologique, recyclage culturel comme il aime à l'appeler, son œuvre est un message pour ses contemporains.



Morsiglia, Cap Corse, loin de l'agitation urbaine... C'est ici que Gilles Cenazandotti vit une partie de l'année et récolte de beaux fruits colorés portés par la mer vers des criques vierges ... enfin presque. En effet, l'endroit est fréquenté par un flux touristique «international, bien que principalement méditerranéen» pour le moins particulier. Celui du plastique. Ce matin-là, les récentes intempéries ont «nettoyé, comprendre renvoyé en mer» une bonne partie du stock. Gilles, lui, pense à ses futurs petits-enfants «qui ne connaîtront peut-être pas un océan rempli de poissons mais de plastique». En creusant un peu la couche d'algues et de galets, aidé d'Ivan, son assistant, un monde de «bouchons de bouteilles, briquets jetables et même de bras articulés» se dévoile au regard soucieux de l'artiste, qui espère qu'un jour ses œuvres ne seront plus que «le souvenir d'un temps où l'homme était inconscient de ses actes.». De cette plage déserte jusqu'à son atelier, les débris deviendront crocodile, sanglier, ours, singe et bien d'autres animaux-plastique sauvés des eaux. Il récupère du plastique sur les plages de Corse, mais aussi lors de ses voyages de vacances ou d'affaires. Il ne s'arrête jamais. D'où la question légitime de savoir si le contenu de ses valises ne lui vaut pas quelques démêlés avec la douane. «J'ai toujours une carte postale de mon ours polaire sur moi, ça permet d'expliquer mon travail au douanier.. Bon, je passe pour un illuminé, mais ça ne me dérange pas».

Ses enfants l'appellent «le clochard des mers», mais ce n'a pas toujours été le cas. Enfant, il a vécu avec ses parents en Afrique «où le phénomène de récupération et de bricolage est très présent». Ce fut pour lui une «véritable école de la débrouillardise». Plus tard, il devient photographe, une passion qui le mène à la publicité puis à la direction artistique, laquelle le conduit à mettre en œuvre un programme de récupération, pas encore de plastiques mais de cartons. À partir des boîtes qu'il récupère, débute la création de robots et de décors. C'est d'ailleurs sa «première démarche de recyclage artistique». Les décors en carton l'amènent à travailler «pour la publicité, le théâtre, le cinéma ou encore pour les vitrines des galeries Lafayette». Il sera même «lauréat des ateliers d'art de France» ou encore propriétaire d'une entreprise de «mobilier à usage quotidien fait industriellement». Puis il rencontre Jean-Paul Gaultier qui lui demande de faire «les décors de ses défilés, mais aussi de ses boutiques partout sur la planète». Il monte alors «un atelier avec une vingtaine d'artistes, chacun ayant une spécialité» et propose aux enseignes de luxe des éléments de décoration, ce qui séduit



« Enfourer ses problèmes sous la terre ou sous la mer, ça ne les résoud pas »

d'ailleurs Philip Starck qui fait notamment appel à lui pour la rénovation de l'hôtel Meurice à Paris. Il réalise aussi des clips pour le groupe I Muvrini, des films d'animation « à la Tim Burton avec un univers autour que l'on crée spécialement pour l'occasion ». Une « vie de patachon » qui s'arrête de manière abrupte avec la mort prématurée de son père puis l'éclatement de sa vie de famille... Et finalement tout bascule avec la diffusion d'un documentaire d'Arte montrant un ours polaire, amaigri, épuisé, dérivant sur une plaque de glace. L'image le bouleverse et le décide à se lancer dans la « réalité transformée des animaux de plastique qui, de loin, créent un effet trompe-l'œil et paraissent vrais ».

« Il faut que tes compétences portent un message, pour que les choses évoluent », s'est-il dit en voyant cet ours si lointain, et les plages si proches de son enfance, elles aussi frappées par la pollution « invisible au première abord ». Véritable provocation au mode de vie actuel, à l'inconscience des répercussions de celui-ci sur l'environnement, les animaux de plastique font office de fantômes, ceux des « vrais animaux qui ne seront peut être plus sous nos yeux demain ». Conscient et partisan du progrès technique, Gilles ne perd pas pour autant son regard critique et craint « qu'une réalité virtuelle faite de robots animaux - l'homme étant déjà, lui, de plus en plus remplacé - supplante l'ancienne, qui aura connu une extinction des espèces ». C'est donc une mise en abîme que l'artiste nous propose, ses œuvres en trompe-l'œil n'étant que le reflet d'une réalité que l'on voudrait enfouir « sous terre ou dans les mers ». Comme pour les baleines à l'époque de la lampe à huile, Gilles explique « que l'industrie d'un moment fait que l'homme va chercher son confort dans la nature, parfois au prix de sa destruction ». L'ironie de ses œuvres est aussi là. Lui, comme les chasseurs d'autrefois, « récupère la matière première de ses œuvres dans la

nature », sans pour autant « s'habituer et rester insensible, car malheureusement l'afflux des plastiques est de plus en plus fréquent ». Inquiétant parallèle qui lui permet de remplir des cartons entiers de plastiques, qu'il « trie par couleur et par type » afin de montrer toute la diversité et « la surenchère gargantuesque de l'industrie du plastique, proposant une quasi-infinité de couleurs et de formes toutes plus inutiles les unes que les autres ». Nous sommes à « une époque charnière, et c'est le moment de dire stop à tout ça ». Pour l'artiste, chacun d'entre nous est « une poussière infime qui n'a pas le droit de s'approprié la terre, la mer. Nous ne sommes que de passage dans l'histoire de l'humanité, de la planète: la poussière ne doit pas déclencher des cataclysmes qui détruisent la vie ». La conscience, voilà ce qu'il espère apporter, ne serait-ce qu'un peu. Le briquet récupéré sur la plage pour se retrouver dans sa faune de plastique doit « alerter l'utilisateur de ce produit et sa responsabilité ». Si Gilles parle la gorge serrée du message qu'il veut transmettre, ses œuvres n'en restent pas moins « une recherche de l'harmonie et de la diversités des couleurs », comme si ses animaux étaient « maquillés, à la mode de la commedia dell'arte » et, loin de vouloir faire culpabiliser, elles sont là pour « séduire et attirer, afin de faire entrer le public dans la réflexion ». Cette catharsis est pour lui nécessaire à la construction « d'un futur où l'on a appris à se contenter de l'essentiel, en prenant conscience du trésor qu'est la nature qui nous entoure ». La mer est-elle condamnée à être « notre poubelle que l'on ne vide jamais ? ». C'est une réalité qui impacte la planète entière, mais « loin des yeux loin du cœur, enfouir ses problèmes sous la terre ou sous la mer, ça ne les résoud pas ». Alors c'est ça, le combat de Gilles: mettre en lumière ce que notre civilisation voudrait bien garder dans l'ombre. ■ Timothy LEONCINI
Savoir +: www.cenazandotti.com



Matin île-roussien autour du Bon Café

***Proust avait sa madeleine.
Les habitants de L'Île-Rousse,
eux, ont Le Bon Café.
Plus qu'une torréfaction,
une petite institution.***

Il y a des odeurs que l'on reconnaîtrait entre mille. Qui nous évoquent la douceur, le calme, comme celui du matin autour d'un café. Cette odeur, on la hume sur la place Delauney, à l'Île Rousse. Elle nous attire, alors on la suit jusqu'à la torréfaction Le Bon Café. C'est en entrant que le charme finit d'opérer. On est transporté dans un autre lieu, une autre époque. Les sacs de café sont entassés sur le sol, des toiles de jute ornent les murs. On aperçoit Ernesto Guevara qui, son célèbre Havane à la bouche, veille sur l'or de son continent. Du Mexique au Kenya, de l'Amérique du sud à l'Afrique, on parcourt ces pays et ces arômes, on marche sur deux terres aux goûts d'Arabica et de Robusta. Fondée en 1932 cette torréfaction fait partie des institutions de la citée paoline et fait la fierté de Jean-Baptiste Franceschini qui travaille avec son épouse Nicole, son cousin Dominique et aujourd'hui sa fille Clara. «Elle appartient à la famille depuis 1964 quand le père de Jean-Baptiste l'a reprise auprès de la famille Acquaviva. Et depuis c'est en famille que nous l'exploitons» raconte Dominique avant d'ajouter tout en désignant le four qui sert à torréfier les grains «Le trésor, il est là... Cette machine date de 1928 et elle est unique en Europe.» Une machine qui certes aujourd'hui fonctionne au gaz et non plus au feu de bois comme à l'époque mais a gardé son authenticité et donne un goût unique au café. Une bonne torréfaction c'est donc une machine unique effectivement



Photos Pierre Pasqualini

mais c'est aussi le produit et la technique. « Ici, nous travaillons les produits nobles. Les grains frais arrivent en majorité d'Amérique du Sud et d'Afrique, notamment le moka Sidamo qui provient d'Éthiopie et qui est un très grand café. Nous avons aussi des cafés asiatiques, comme le Robusta du Vietnam qui est très réputé aussi. Après, c'est la manière de torréfier qui fait tout. Torréfier, c'est l'action de griller du grain, en l'occurrence du café. Donc on reçoit notre café vert, ensuite on le met au four et on le fait monter à 200° entre trente et quarante minutes. Quand on est arrivé au point de cuisson, c'est-à-dire la robe de moine, comme nous disons dans le jargon, on ouvre la bouche du four et les grains descendent refroidir dans la trémie. Une fois ces étapes terminées, le café est conditionné. Et l'important, surtout, est de ne pas le conserver plus de 48 heures pour garder l'arôme. Nous en faisons donc de petites quantités pour qu'il y est le moins de perte possible » explique Dominique, tout en continuant la visite. Alors que les machines expressos et autres dosettes inondent les étals des grandes distributions, au Bon Café, on a décidé de rester traditionnels. « Il y a un regain d'intérêt pour l'artisanat et le café tire profit de cet attrait, reprend Dominique. On est en pleine mode du bio, du retour aux sources et on voit de plus en plus de gens revenir acheter du café en grain. Il y a plusieurs fac-

teur à cela d'ailleurs, pas seulement le romantisme du passé, l'aspect financier est aussi important. La capsule par exemple, même si elle a un côté pratique non négligeable, coûte autour de 0,35€ par dosette, ce qui reviendrait à 75€ le kilo. À titre de comparaison, notre meilleur café est vendu 18€. Mais nous pensons quand même à l'avenir et pour développer notre gamme, nous songeons à nous équiper d'une machine pour conditionner en dosette. »

Cette torréfaction est plus qu'un simple magasin. Il y a une ambiance. Les différents moulins posés sur les étagères, ce café au détail à mélanger soi-même tout en écoutant le bruit de cette machine presque centenaire et l'arôme qui s'en dégage, tout cela fige le temps et l'espace. Une cliente se remémore : « Quand nous étions enfants, nous avions tous notre moulin à café à la maison, c'était un geste naturel qui aujourd'hui s'est perdu. Mais ici on s'évade et on revoit ces moments ».

Plus qu'une boisson, le café est un moment, un lieu, un souvenir. C'est un élément fédérateur. À la maison, au travail, à la terrasse d'un bar ou dans son jardin, il est ce moment attendu de la journée. Il réchauffe, réveille et rassemble famille et amis autour de lui. On a ainsi tous un bon souvenir autour d'un café, c'est aussi ça l'esprit de ce lieu. À chacun ses madeleines... ■ Pierre PASQUALINI

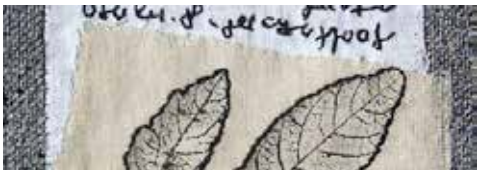
AJACCIO

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.



■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ COMME UN SEUL HOMME

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ COLLECTIF D'ARTISTES AJACCIENS

Du 21 décembre au 5 janvier. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Ils sont peintres, photographes, sculpteurs et résident en Corse. Chantal Maroselli, Elise Milano, Thierry Tramoni, Joseph Gurciullo, Pierre-Paul Marchini, Adrien Martinetti, Ghjuvan Micheli Weber et Pierre-Henry Weber présentent leurs créations.

■ CHANTS DE NOËL

Le 17 décembre, 20h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info/

Locu Teatrale et le Chœur de Sartène organisent un concert de chants de Noël au profit de l'association La Marie-Do.

■ PLATEFORME DÉCOUVERTE RÉZO

Le 17 décembre, 21h. L'Aghja.

☎ 06 70 79 11 69 & www.le-rezo-corse.fr

Une programmation axée sur la chanson : française avec le groupe J.A.C. et ses faux-airs de Louise Attack ; pop avec les mélodies de Jeanne ; pop-folk méditerranéenne interprétée en anglais avec Cencio. Et in fine la touche électro-house de Décade.

■ VIOLON EN FÊTE

Le 18 décembre, 18h. Grande galerie du Palais Fesch.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Bertrand Cervera, violon solo de l'Orchestre national de France, président fondateur et directeur artistique de Sorru in Musica est accompagné au piano par sa fille Claire. Ils interprètent des œuvres de Vitali, Beethoven, Saint-Saëns et Kreisler.

■ CIRQUE PLASTIQUE

Le 17 décembre, 14h. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

La compagnie Théâtre Billenbois présente des numéros de cirque inspirés de tableaux : *L'acrobate* de Picasso, *La cavalière* et *L'équilibriste* de Seurat, *L'équilibriste* de Calder, *L'équilibre des chaises* de Van Gogh. À partir de 3 ans.

■ MAIS OÙ SONT PASSÉS LES PRINCES CHARMANTS ?

Le 18 décembre, 16h. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Lassée de danser sur une musique dépassée pour des prétendants fraîchement arrivés, une princesse quitte son palais et se met en quête d'un partenaire idéal. Un goûter-spectacle musical de et avec Livia Stromboni et Yann Le Borgne.

■ E FOLI DI MISSIAVU

Le 20 décembre, 16h30. Place De Gaulle.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Un grand-père très doux, paysan et vieux berger, raconte aux enfants la légende du Père Noël. Tout commence avec Saint Nicolas... Écrit et mis en scène par Marianna Nativi, un spectacle interprété par Vincent Triay. Entrée libre.

■ LES TREIZE TROLLS

Les 22 et 23 décembre, 18h30.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr.

À la veille de Noël, Thérèse et Anatole ont rendez-vous dans le grenier de l'ancienne maison du père Natale, pour démasquer d'ici minuit un étrange voleur de brebis. D'après une légende islandaise, un spectacle de la Cie Thé à Trois, mêlant théâtre, chant, danse, vidéo, théâtre d'ombres.



■ FOCU SPINTU È CATENA GHJILATA

Le 19 décembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr/

Dans les années 1950, une veille de Noël dans une famille pauvre du quartier ajaccien du Borgo. Interprétée par la Cie I Tarruconi, une fiction qui a toutefois valeur de témoignage sur les solidarités inter et intra générationnelles entre voisins.

BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photojournaliste Letizia Battaglia.

■ PLATEFORME DÉCOUVERTE RÉZO

Le 16 décembre, 20h30. L'Alb'Oru.

☎ 06 70 79 11 69 & www.le-rezo-corse.fr

Depuis 2008, le Rézo Corse soutient la création musicale insulaire. Cette soirée est placée sous le signe du rock : le son alternatif de The Dial Code, la touche électro rock de Slump et le grand retour du rock progressif de The Lazy Kings.

■ CONCERT DE NOËL

Le 17 décembre, 18 h 30. Cathédrale Ste-Marie.

☎ corse-joie.corsica

Avec la chorale Corse Joie, dirigée par Luc Lautrey ; la chorale Les Indisciplinées, sous la direction de Brigitte Olmetta et le groupe polyphonique Spertera. Entrée libre.

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ LES CONTES DE DISNEY

Le 15 décembre, 18h30. CCU-Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Présenté par l'école de chant L'Entrée des artistes, un spectacle qui revisite les plus grands succès musicaux des films Disney avec plus de 30 interprètes costumés.

PIOGGIOLA

■ HISTOIRES D'AUTREFOIS

Le 17 décembre, 17h. A Stazzona.

☎ 04 95 61 93 18 & www.ariacorse.net

Conçu et interprété par Camille Nesa et Céline Vincent de la compagnie A Funicella, un spectacle pour les enfants de 3 à 11 ans... Et pour les plus grands qui veulent encore rêver...

PORTICCIO

■ ANTOINE CIOSI

Le 17 décembre, 15h. Centre culturel. ☎ 06 82 57 02 77

Dans le cadre de «Ville en Poésie» rencontre avec Antoine Ciosi autour de son ouvrage Una Mamma, qui a reçu le Prix du livre corse.

PORTO-VECCHIO

■ NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE

Jusqu'au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

■ GRAND EST

Jusqu'au 7 janvier. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89

Exposition des planches originales de Franck Biancarelli pour le roman graphique *Grand Est*, [textes de Denis Robert, éd. Dargaud], road trip dans la Lorraine au cœur d'acier.



SOLENZARA

■ ATELIER DE CHANT D'ANIMA

Le 17 décembre, 18h. Marché de Noël.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

L'atelier chant de l'école de musique Anima propose un concert construit autour d'un répertoire varié : chants de la Renaissance, gospels, chants traditionnels des pays de l'est, berceuses corses, chants d'Afrique...

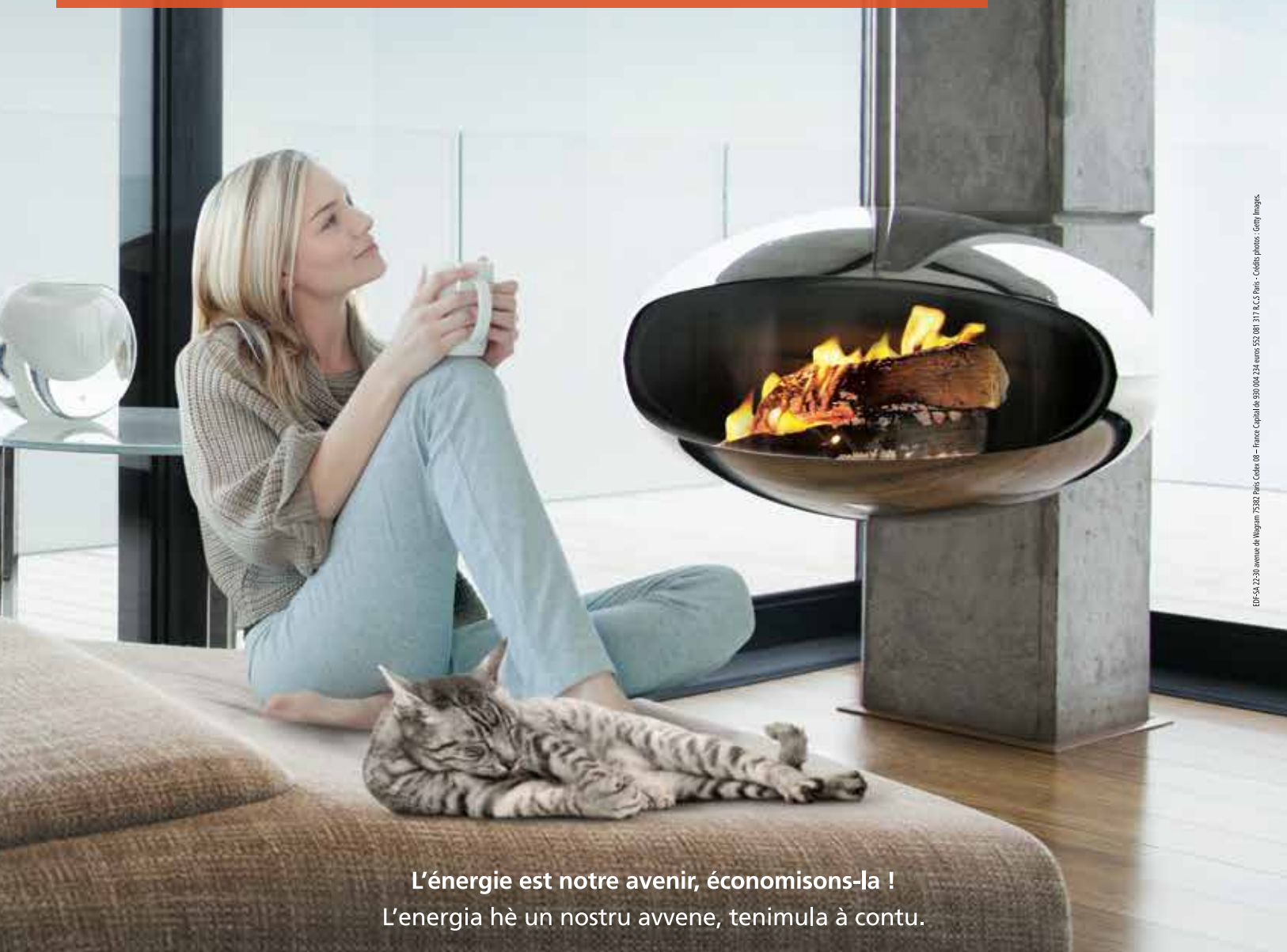


**AGIR
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.



LE COLLECTIF D'ARTISTES AJACCIENS

EXPOSE

**DU 21 DECEMBRE 2016 AU 5
JANVIER 2017**

AVEC

**CHANTAL MAROSELLI
ELISE MILANO
THIERRY TRAMONI
JOSEPH GURCIULLO
PIERRE-PAUL MARCHINI
ADRIEN MARTINETTI
GHJUVAN MICHELI WEBER
PIERRE-HENRY WEBER**

**DE 9H À 17H
AU LOCU TEATRALE
8 RUE HYACINTHE
CAMPIGLIA
20000 AJACCIO**

AFFICHE
RÉALISÉE PAR
MATHILDE MARCHINI